



BULLETIN COMMUNAL N°91 – JUILLET 2023

Directeur de la publication : M Daniel MAHÉ, Maire de Saint-Just N°ISSN 1630 1992
Impression en 600 exemplaires par RIM IMPRIMERIE – 02 97 66 25 23

SOMMAIRE

Carnet de familles	p.3
Autorisations d'urbanisme	p.4
Conseils municipaux	p.5
Séance du 22 décembre 2022	
Séance du 30 mars 2023	
Séance du 11 avril 2023	
Séance du 13 avril 2023	
Séance du 04 mai 2023	
Communiqués de la Mairie	p.20
Horaires d'ouverture	
Concours photos	
Plantation de haies bocagères	
Curage des fossés	
Stationnement hors agglomération	
Conciliateur de justice	
Repas des aînés	
Alliance touristique	
Déclaration hébergements de tourisme	
Les actualités de la Médiathèque	
Informations pratiques	p.25
Coupon sport 35	
Le métier d'assistant familial	
Familles solidaires	
La CPTS	
Relais Petite Enfance	
Mission Locale	
Vie associative	p.29
Calendrier des animations	
Anim'Saint-Just	
Botaplus	
CPIE Val de Vilaine	
Foyer d'Animation Rural	
Amicale des parents de l'école publique	
Tennis club de cojoux	
Vert emeraude	
Just Amap Porte	
Mégalithes'storm	
Groupe Saint-Yves	
Vie économique	p.38
Souvenirs de guerre	p.39

Bonjour à toutes et à tous !

L'été est arrivé et s'annonce cette année encore chaud et ensoleillé. Pensez à bien vous protéger les jours de canicule et à signaler en mairie les personnes isolées et à besoins particuliers qui nécessiteraient une attention particulière en cas de déclenchement du Plan Communal de Sauvegarde (fichier confidentiel).

L'aménagement extérieur du gîte est terminé, mettant un point final aux travaux d'amélioration de nos hébergements communaux prévus dans le projet « Site d'exception » : création de boxes dans les dortoirs, remplacement des canapés dans les chambres, mise en place de cadres photos tirés du concours...

L'appel d'offres concernant le lotissement des Landes est lancé. Entre 10 et 12 lots seront proposés à la vente entre les routes de Cojoux et de Renac.

Comme vous pouvez le constater, le lotissement des Grottes se remplit rapidement et la commune n'a plus aujourd'hui aucun terrain disponible.

Les travaux d'aménagement du bourg vont commencer début septembre avec l'entreprise EUROVIA pour la partie « Travaux Publics / VRD » et IDVERDE pour la réalisation des « Espaces verts ».

Pendant cette période, l'accès aux commerces sera préservé avec une modification des sens de circulation autour de la place. Nous profiterons de cette occasion pour modifier l'éclairage public et le remplacer par des candélabres à « leds » moins énergivores en consommation et moins coûteux en entretien. La commune n'aura à sa charge que 20% du coût global, le solde étant financé par le SDE 35.

Comme vous l'avez sans doute déjà appris, Saint-Just accueillera la Flamme Olympique le samedi 1^{er} juin 2024 sur le Site Mégalithes et Landes. Je remercie vivement le Conseil Départemental d'avoir pensé à notre commune et j'en appelle à toutes les associations communales pour faire de cette journée un évènement inoubliable !

Bonnes vacances à tous !

Votre Maire,
Daniel MAHÉ.

Carnet de familles



Ils ont montré le bout de leur nez



Tessa BUREAU

« 9, La Rivière Colombel »

le 15 janvier 2023

Jennie TAGUET

« 19, Couëdel »

le 19 janvier 2023

Milo ARRESE BOUCHEREAU

« 18, Le Vieux Bourg »

le 1^{er} mars 2023

Alma-Ifè GAY

« 76, La Porte »

le 11 avril 2023

Mewen RICAUD

« 21, La Gouitais »

le 17 mai 2023

Ils se sont unis



Dominique RANNÉE et Marie-Renée MOISON

« 15, La Forgerais »

le 06 mai 2023

Ils nous ont quittés



Alphonse PRÉVERT

« 43, Camas »

le 22 décembre 2022

Frank CARNIE

« 10, Rue Lucie Aubrac »

le 02 janvier 2023

Marie MAHÉ, veuve DEBRAY

« 52, La Porte »

le 02 avril 2023

Marie Annick BOUIN, épouse LECOMMANDOUX

« 1, Le Domaine de Mesnil »

le 21 avril 2023

Urbanisme



Toute modification de façade ou ajout de surface doit faire l'objet d'une déclaration préalable ou d'un permis de construire. Le non-respect de la loi peut être préjudiciable en cas de vente ou de réclamations.

Autorisations d'urbanisme accordées au 1er semestre 2023

Déclarations préalables

- LEFAOU Morgan : Changement de portail et muret attenant « 4, Quily »
- GROUSBOIS Barbara : Réalisation d'une clôture avec pose d'un portail « 2, Le Rocher »
- MAUGAN Christophe : Pose de vélux « 8, Domaine de la Tertrée »
- OPEN ENERGIE : Installation de 8 panneaux photovoltaïques « 4, Quily »
- HERVÉ Yvon : Construction d'un carport « 4, Le Rocher »
- DALLÉRAC Patrick : Division en vue de construire « La Gouitais »
- GAEC DES PEUPLIERS : Installation d'un générateur photovoltaïque « La Forgerais »
- NEWAY : Installation de 8 panneaux photovoltaïques « Camas »
- PROVOST Anthony : Pose d'un bardage et création d'une fenêtre « 1, La Gironnais »
- ORAIN Didier : Rénovation d'une habitation « 74, Parsac »
- PROVOST Géraldine : Remplacement et modification des ouvertures « 5, La Noé »
- DANET Gilles : Modification d'un garage en chambre « La Porte »
- NEWAY : Installation de 8 panneaux photovoltaïques « 6, rue Lucie Aubrac »

Permis de construire

- BOUVIER Simon et SALVADO Chloé : Construction d'une maison d'habitation « 8, La Gouitais »
- LEPEINTRE Alexis : Création d'une stabulation « La Rohulais »



GUICHET NUMERIQUE DES AUTORISATIONS D'URBANISME

Déposer ses projets de construction et d'aménagement sur www.redon-agglomeration.bzh/gnau ou sur le site internet de la commune.

Service accessible 24h/24 - 7j/7
voir mention complète au verso

Un nouveau service pour 30 communes de REDON Agglomération.

Avec le Guichet Numérique des Autorisations d'Urbanisme (GNAU), il est désormais facile de déposer ses demandes d'autorisation d'urbanisme en ligne :

- ✓ certificat d'urbanisme
- ✓ permis d'aménager
- ✓ permis de démolir
- ✓ déclaration préalable
- ✓ permis de construire
- ✓ déclaration d'intention d'aliéner

Économies de papier, de frais d'envoi, et de temps !

- + **SIMPLE,**
le dépôt de la demande d'urbanisme se fait en quelques clics.
- + **RAPIDE,**
inutile de se déplacer en mairie.
- + **ÉCONOMIQUE,**
il n'y a plus besoin de photocopier son dossier en plusieurs exemplaires.
- + **ACCESSIBLE,**
le portail est ouvert 24 heures sur 24 et 7 jours sur 7.
- + **PRATIQUE,**
la demande est consultable par Internet.
- + **SÉCURISÉ,**
l'accès au compte en ligne est personnel et confidentiel.

À noter qu'il est toujours possible de déposer ses demandes « papier » directement au service urbanisme ou par courrier adressé à la commune où se situe le projet.

REDON Agglomération - Crédit photo : iStockphoto.com

Réunions du Conseil municipal



Vous trouverez ci-dessous des condensés des procès-verbaux des réunions de conseil municipal : les délibérations sont consultables à la mairie.

SÉANCE DU 22 DÉCEMBRE 2022

Étaient présents : M. D. MAHÉ, Mme C. DUTHU, M. G. BAUDU, Mme V. LUC, M. C. BOUREL, M. H. JARNOT, M. H. BLOUIN, M. B. DALLÉRAC, Mme H. FRANGEUL, et Mme M. MAHÉ

1. Détermination du nombre de postes d'adjoint après démission d'un adjoint

Suite à la démission de Monsieur Bernard Frangeul du poste de 1er adjoint, le Conseil municipal décide, à l'unanimité, de réduire le nombre d'adjoints à 3 postes au lieu de 4.

2. Election des Adjoints au Maire à la suite d'une démission

Le conseil municipal décide à l'unanimité que les adjoints élus le 28/05/2020 avanceront d'un rang dans l'ordre du tableau et qu'il n'y aura pas de nouvel adjoint.

3. Délégations du Maire aux Adjoints et aux conseillers délégués

A compter du 22 décembre 2022, les adjoints sont délégués, pour intervenir dans les domaines suivants et exerceront les fonctions suivantes :

1^{er} Adjointe au Maire : Catherine DUTHU

Services techniques : planning de travail, horaires, congés du personnel du service technique
Tourisme, développement économique, commerce et artisanat : étude et suivi des dossiers, promotion de la commune
Culture, enfance et jeunesse,
Communication : information et communication auprès de la population (bulletin municipal, site internet...)
Plan communal de sauvegarde : élaboration et MAJ du PCS
Elaboration des dossiers et des demandes de subvention

2^{ème} Adjoint au Maire : Gérard BAUDU

Suivi et entretien du matériel,
Bâtiments : constructions et entretien des bâtiments communaux
Agriculture, foncier,
Cimetière,
OGEC, Nature et Mégalithes, chantier d'insertion, CPIE,
Représentations au SIVU SPANC, SMICTOM, Mission Locale, Iloz, chenil service, SDE, et autres organismes extérieurs

3^{ème} Adjointe au Maire : Valérie LUC

Aide sociale: étude et suivi des dossiers d'aide sociale, organisation du repas des personnes âgées, préparation et distribution des colis de Noël
Environnement : suivi des dossiers liés à l'environnement
Fleurissement, patrimoine, organisation du concours des maisons fleuries

Les 2 postes de conseillers municipaux délégués sont renouvelés :

1^{er} conseiller délégué : Hervé JARNOT

Suivi et entretien du matériel en collaboration avec le 2^{ème} Adjoint au Maire
Affaires relatives à la voirie, à la sécurité routière, à la gestion du cimetière

2^{ème} conseiller délégué : Cyrille BOUREL

Bâtiments : constructions et entretien des bâtiments communaux en collaboration avec le 2^{ème}

Adjoint au Maire

Vie associative, sport, tenue des plannings de salles communales, représentant au GESPR de Redon

4. Indemnités de fonction des élus

Le conseil municipal décide, après vote à main levée, à l'unanimité, de fixer le montant des indemnités pour l'exercice effectif des fonctions d'adjoint et de conseiller délégué, dans la limite de l'enveloppe budgétaire constituée par le montant des indemnités maximales susceptibles d'être allouées aux titulaires de mandats locaux, aux taux suivants (avec effet immédiat au 22/12/2022): 1^{er} et 2^{ème} adjoint : 19,80 % (taux maximal), 3^{ème} adjoint : 10 %, conseillers délégué : 4,90 %.

5. Désignation des membres des commissions communales - Modification

• Désignation des délégués pour la Commission des Bâtiments Communaux

M. Gérard BAUDU, Adjoint responsable,
Mme Catherine DUTHU-DEBRAY,
Mme Héléna FRANGEUL
Mme Valérie LUC
M. Vincent YVOIR
M. Hervé JARNOT
M. Cyrille BOUREL
Mme Géraldine YVOIR
M. Benoît DALLÉRAC

• Désignation des délégués pour la Commission Voies et Chemins, Sécurité routière

M. Hervé JARNOT, Conseiller responsable,
M. Vincent YVOIR
M. Benoît DALLÉRAC
M. Cyrille BOUREL
M. Hervé BLOUIN

• Désignation des délégués pour la Commission Tourisme – Développement économique – Commerce et Artisanat

Mme Catherine DUTHU-DEBRAY, Adjointe responsable

Mme Valérie LUC
Mme Morgane MAHÉ
Mme Nathalie DELACOUR
M. Vincent YVOIR
Mme Géraldine YVOIR

• Désignation des délégués pour la Commission Urbanisme

M. Daniel MAHÉ, Maire responsable,
Mme Catherine DUTHU-DEBRAY
Mme Héléna FRANGEUL
Mme Morgane MAHÉ
Mme Nathalie DELACOUR
M. Vincent YVOIR
M. Hervé JARNOT

• Désignation des délégués pour la Commission Subventions

M. Daniel MAHÉ, Maire responsable,
Mme Morgane MAHÉ
Mme Nathalie DELACOUR
Mme Aline HERVE
M. Hervé BLOUIN
M. Hervé JARNOT
M. Gérard BAUDU

6. Composition de la Commission Appel d'Offres - Modification

M. Daniel MAHÉ, membre de droit

Titulaires :

Mme Catherine DUTHU-DEBRAY
M. Gérard BAUDU
Mme Valérie LUC

Suppléants :

M. Cyrille BOUREL
M. Hervé JARNOT
Mme Morgane MAHÉ

7. Vente chemin rural du Vieux Bourg desservant les parcelles ZT17-18-19-20-21-22

La délibération du 9/06/2011 autorisait la vente du chemin rural du Vieux Bourg desservant les parcelles ZT 17, 18, 19, 20, 21 et 22 à M. FOURAGE Patrice domicilié « Le Vieux Bourg » à Saint-Just. L'enquête publique n'est pas justifiée du fait que ce chemin rural traverse uniquement la propriété de M. Patrice Fourage. Il est demandé à cet acquéreur une offre de prix par écrit à laquelle seront rajoutés les frais de bornage et notariés.

8. Aménagement du bourg : validation du cahier des charges

Le conseil municipal décide, par 12 pour et 1 contre, d'approuver le cahier des charges (validé par les commissions « Urbanisme » et « Tourisme » réunies le 22/12/2022) pour l'aménagement du bourg en tenant compte des remarques formulées ainsi que ses annexes (plans), validation du PRO/DCE, et d'autoriser la publicité pour le lancement de la consultation auprès des entreprises.

Remarques formulées :

- Parking minute : pas de marquage au sol, ni de panneau
- PMR mairie et parking devant l'église : matérialiser avec des pavés en débord

- Stationnement en épi côté ouest de l'église
- Circulation à sens unique autour de l'église / sud – nord
- Module sanitaire : nettoyage automatique ?
- Abri vélos : à retirer du marché : déjà signé avec PICBOIS / La Gacilly dans le cadre de l'Alliance
- Réception des offres : 15 février
- Début des travaux : à revoir avec le cabinet d'études
- Critères de sélection : prix 50%, valeur technique 50% (présentation 10%, provenance des matériaux 10%, méthodologie 30%)

9. Participation à un voyage de l'école publique de Saint-Ganton

Le conseil municipal a décidé, par 12 contre et 1 abstention, de ne pas donner une suite favorable à la demande de l'Amicale des Parents de l'Ecole Publique de Saint-Ganton, en date du 15/11/2022, concernant un voyage scolaire à la Bourboule d'une semaine du 6/02 au 10/02/2023, des classes de CE1-CE2 et de CM1-CM2 (18 enfants).

10. Médiathèque : reversement d'une partie de la DGD à la commune de Pipriac

Une subvention exceptionnelle à la relance des bibliothèques est attribuée par Centre National du Livre aux communes de Saint-Just et Pipriac d'un montant de 2 539 € sur un montant dépensé de 10 156 € (2 156 € pour Saint-Just et 8 000 € pour Pipriac). Par conséquent, une partie de la subvention (78,77 %) doit être reversée à la commune de Pipriac soit la somme de 2 000 €.

11. Adoption des restes à réaliser 2022

FONCTIONNEMENT					
Compte imputation	Crédits votés au BP 2022	RAR 2021 inscrits au BP 2022	Crédits ouverts au titre des décisions modificatives votées en 2022	Montant total	Crédits pouvant être ouverts par l'assemblée délibérante au titre de l'article L1612-1 du CGCT Sur 2023
65748 - Subvention de fonctionnement aux autres personnes de droit privé	60 000 €			60 000 €	5 858.30
INVESTISSEMENT					
N° Opération	Crédits votés au BP 2022	RAR 2021 inscrits au BP 2022	Crédits ouverts au titre des décisions modificatives votées en 2022	Montant total	Crédits pouvant être ouverts par l'assemblée délibérante au titre de l'article L1612-1 du CGCT Sur 2023
104 – Alliance touristique La Chapelle Renac St Just	66 713 €	15 000 €		81 713 €	16 000 €
114 – Aménagement Place de l'Eglise et ses abords	572 937.80 €	25 000 €		597 937.80 €	20 000 €
115 – Aménagement du gîte pour label rando accueil	600 €	2 000 €		2 600 €	2 600 €
124 - Révision simplifiée du PLU	13 750 €	1 250 €		15 000 €	3 000 €
133- Lampadaires bourg	25 000 €			25 000 €	5 000 €
66 – Aménagement à la cantine	20 000 €			20 000 €	5 200 €
74 – Village intergénérationnel	355 428 €	159 000 €		514 428 €	100 000 €
TOTAL	1 054 428.80 €	202 250 €		1 256 678.80 €	151 800 €

Le conseil municipal décide à l'unanimité d'accepter les propositions de M. le Maire dans les conditions exposées ci-dessus et l'autorise à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement et les

restes à réaliser en fonctionnement avant l'adoption du budget primitif 2023 dans la limite des autorisations indiquées ci-dessus.

12. Questions diverses.

•**Contrat d'assurance des risques statutaires du personnel - Délibération donnant habilitation au Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale d'Ille-et-Vilaine.**

Le Président du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale d'Ille-et-Vilaine est habilité à souscrire pour le compte de la commune de Saint-Just des contrats d'assurance auprès d'une entreprise d'assurance agréée, cette démarche pouvant être menée par plusieurs collectivités locales intéressées. Ces contrats devront couvrir tout ou partie des risques suivants :

- Agents titulaires ou stagiaires affiliés à la CNRACL : décès, accidents du travail, maladies imputables au service (CITIS), incapacité de travail en cas de maternité, d'adoption et de paternité, de maladie ou d'accident non professionnel.

- Agents titulaires ou stagiaires non affiliés à la CNRACL ou agents non titulaires de droit public : accidents du travail, maladies professionnelles, incapacité de travail en cas de maternité, d'adoption et de paternité, de maladie ou d'accident non professionnel.

Pour chacune de ces catégories d'agents, les assureurs consultés devront pouvoir proposer à la commune de Saint-Just une ou plusieurs formules.

Ces contrats présenteront les caractéristiques suivantes :

- Durée du contrat : 4 ans au 01/01/2024
- Régime du contrat : Capitalisation

•**Déclaration d'Intention d'Aliéner de biens soumis au DPU : ZJ 610**

L'Office Notarial NOTICYA à Pipriac (35) a adressé en mairie une déclaration d'intention d'aliéner de biens soumis au Droit de Prémption. Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de ne pas

exercer son droit de préemption, pour le terrain cadastré ZJ 610, d'une contenance totale de 11 a 41 ca situé « La Moissonais » Lot A.

•**Réseau Médiathèque(s) : avis sur modification des tarifs à compter du 1er janvier 2023**

Le conseil municipal a décidé à l'unanimité de donner un avis défavorable à la modification des tarifs d'inscription au réseau Médiathèque(s) à compter du 1^{er} janvier 2023 à savoir :

- l'octroi de la **gratuité pour la première inscription** des adultes, pour les jeunes volontaires en service civique et pour les demandeurs d'asile,

- la gratuité pour les personnes en situation de handicap et pour les professionnels de la petite enfance (professionnel.le.s des crèches et assistant.e.s maternel.le.s)
- la suppression du paiement des ateliers
- maintenir à **14 € le renouvellement** d'adhésion.

•**Avis sur l'enquête publique du projet présenté par la SARL STONE – Carrières YVOIR**

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité donne un avis favorable sur le projet présenté par la Société SARL STONE – Carrières YVOIR concernant une demande d'autorisation environnementale auprès de la Préfecture en vue d'obtenir l'autorisation de renouveler son autorisation d'exploitation et

pour approfondir une carrière de schistes pourprés située au lieu-dit « Le Vieux Bourg » sur la commune.

Cette demande d'autorisation est soumise à enquête publique d'une durée d'un mois soit du 20/11/2022 au 20/12/2022.

•**Concours photos**

Jusqu'au 31/05/2023. 3 thèmes : cadre dans le cadre, arbre(s), l'eau dans tous ses états.

- 1^{er} prix : reproduction de la photo gagnante sur une plaque alu d'une valeur de 55 €
- 2^{ème} prix : bon d'achat de 40 € dans un commerce de Saint-Just
- 3^{ème} prix : bon d'achat de 20 € dans un commerce de Saint-Just

•**Recensement de la population – populations légales au 1er janvier 2020 en vigueur à compter du 1er janvier 2023**

Voici les chiffres relatifs à la population légale tels qu'ils ressortent du recensement de la population réalisé en janvier-février 2022 :

- Population municipale : 1070
- Population comptée à part : 21
- Population totale : 1091

•**Permanence parlementaire de la députée Mme Mathilde Hignet le vendredi 13 janvier 2023**

SÉANCE DU 23 FÉVRIER 2023

Étaient présents : M. D. MAHÉ, Mme C. DUTHU, M. G. BAUDU, M. C. BOUREL, M. H. JARNOT, Mme G. YVOIR, M. H. BLOUIN, M. B. DALLÉRAC, Mme H. FRANGEUL, et Mme M. MAHÉ et M. V. YVOIR

1. Déclaration d'Intention d'Aliéner de biens soumis au DPU : ZJ 273

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de ne pas exercer son droit de préemption, pour le terrain cadastré ZJ 273, d'une contenance totale de 568 ca situé « La Noë ».

2. Aménagement du bourg : validation du devis pour une étude de sols pour la halle

Le conseil municipal a décidé à l'unanimité, de retenir le devis de ECR Environnement pour la réalisation d'une étude de sol pour le projet de halle couverte « Place de l'Eglise » pour la somme de 2 200,00 € HT soit 2 640,00 € TTC.

3. Aménagement du bourg : validation du plan de financement et demandes de subventions (FST, DETR/DSIL, Fonds Vert...)

AMENAGEMENT DU BOURG – PHASE 1					
Dépenses HT			Recettes		
Installation de chantier	8 500.00 €	1.42 %	Région Bretagne – Site d'Exception 2020	43 280.00 €	7.24 %
Démolition des toilettes publiques	12 000.00 €	2.00 %	Région Bretagne – Site d'Exception 2019	30 000.00 €	5.02 %
Terrassements généraux	75 260.00 €	12.59 %	Département 35 – FST	75 000.00 €	12.54 %
Voiries et bordures	244 593.50 €	40.91 %	Fonds Vert	148 100.24 €	24.77 %
Eaux pluviales	42 737.00 €	7.15 %	Région Bretagne « destination touristique Bretagne Loire Océan volet 3 » (installation abris et équipements pour vélos)	4 000.00 €	0.67 %
Espace vert mobiliers	53 365.00 €	8.92 %	Département 35 – Contrat de Territoire (sur la mobilité)	8 970.00 €	1.50 %
Halle structure légère	64 400.00 €	10.77 %	Etat DETR	120 000.00 €	20.07 % (120 000 € = 30% de 400 000 €)
Équipement vélo, toilettes, habillage coffrets sous la future halle	45 600.00 €	7.63 %	Etat DSIL	40 000.00 €	6.69 %
Honoraires bureaux d'étude et divers	51 482.30 €	8.61 %	Amendes de police	9 000.00 €	1.50 %
			Autofinancement	119 587.56 €	20.00 %
TOTAL	597 937.80 €	100.00 %	TOTAL	597 937.80 €	100.00 %

Le conseil municipal, par 12 pour et 1 abstention, approuve le plan de financement prévisionnel ainsi défini et sollicite l'aide de l'Etat au titre du Fonds Vert pour cette opération et toutes subventions susceptibles d'être allouées (Conseil Régional, Conseil Départemental pour le FST, Redon Agglomération).

AMENAGEMENT DU BOURG – PHASE 2					
Dépenses HT			Recettes		
Installation de chantier	8 500.00 €	1.22 %	ETAT DETR	100 801.00 €	30.00 %
Terrassements généraux	39280.50 €	1.72 %	ETAT DSIL	A solliciter	%
Voiries et bordures	142 033.00 €	10.77 %	Département Amendes de police	A solliciter	%
Structure complète	33 156.00 €	35.00 %			
Eaux pluviales	30 066.00 €	6.11 %	Autofinancement	235 204.50 €	70 %
Espace vert	32 970.00 €	7.64 %			
Honoraires bureaux d'étude et divers	50 000.00 €	9.21 %			
TOTAL	336 005.50 €	100.00 %	TOTAL	336 005.50 €	100.00 %

Le conseil municipal, par 10 pour et 3 abstentions approuve le plan de financement prévisionnel ainsi défini, et sollicite l'aide de l'Etat au titre de la DETR, de la DSIL pour cette opération et toutes subventions susceptibles d'être allouées (Conseil Régional, Conseil Départemental, Redon Agglomération).

4. Délimitation de la zone 30 dans le bourg

La circulation intense et le non-respect des limitations de vitesse « Allée des Cerisiers » représentent un danger pour les piétons et notamment pour les usagers aux abords de la mairie, de la sortie de l'église, de la médiathèque et du musée « Mégalithes et Landes », et les touristes qui empruntent les circuits de randonnée.

Afin de compléter le programme de sécurisation du bourg (allées piétonnes bordées de poteaux en bois et plateaux ralentisseurs), ralentir le trafic et accroître la vigilance des conducteurs, le Conseil Municipal vote à l'unanimité de ses membres présents et représentés pour la limitation de la vitesse à 30 km/h en agglomération.

5. Défense extérieure contre l'incendie : demandes de subvention DETR/DSIL

Le plan de financement de cette opération est arrêté de la façon suivante :

DEFENSE EXTERIEURE CONTRE L'INCENDIE					
Dépenses HT			Recettes		
Acquisition de terrain et branchement eau	5 000.00 €	18.82 %	Etat – DETR	10 332.00 €	40.00 %
Travaux (acquisition une bâche incendie)	20 830.00 €	81.18 %	Etat – DSIL	10 332.00 €	40.00 %
TOTAL	25 830.00 €	100.00 %	Autofinancement	5 166.00 €	20.00 %
			TOTAL	25 830.00 €	100.00%

6. Plantation de haies bocagères et de bosquets 2023

Le conseil municipal a décidé, à l'unanimité d'adhérer à la campagne de plantation de haies bocagères et de bosquets 2023 portée par le CPIE Val de Vilaine et de maintenir la dotation de l'année dernière soit 2.50 € par plant bien que le prix ait augmenté ; les 3.50 € restant à la charge du planteur en fixant un budget à ne pas dépasser de 2 500 €/an maximum et un budget de 250 €/dossier. Dans ce cas, le Centre Permanent d'Initiatives

pour l'Environnement (CPIE) Val de Vilaine indique que les projets de plantation seront pris dans l'ordre d'inscription, s'il y a plus de projets que de budget alloué à l'opération, alors les planteurs inscrits trop tard seront prioritaires pour l'année suivante. Une priorité est donnée aux personnes n'ayant pas bénéficié de l'opération l'année dernière 2022 et cette aide ne sera accordée qu'une seule fois par foyer.

7. Contrat de prestation de location et d'entretien des vêtements de travail pour les services techniques et du linge de lit pour le centre d'hébergement

Dès lors que le port de la tenue de travail est obligatoire ou inhérent à l'emploi, il revient à l'employeur d'en assumer l'entretien. Pour autant, la collectivité reste libre d'en déterminer les modalités de prise en charge. Aussi, afin de remplir ses obligations, la commune peut opter pour la signature d'un contrat de location et de nettoyage avec une société spécialisée qui assurera la mise à disposition et l'entretien des tenues de travail des 2 agents des services techniques pour répondre à la réglementation liée à l'entretien des EPI.

De plus, la commune a besoin d'une prestation de location et d'entretien de linge pour le gîte et les chambres d'étape pour 46 couchages. Les contrats actuels avec la société Anett de Beignon arrivant à échéance, une mise en concurrence a été faite (ELIS, INITIAL et ANETT).

Le conseil municipal a décidé à l'unanimité de retenir la proposition de l'entreprise Anett de Beignon pour le contrat à intervenir comprenant les vêtements professionnels et le linge de lit.

8. Centre de loisirs : prise en charge du supplément aux familles

Le conseil municipal a décidé, à l'unanimité, d'octroyer les mêmes avantages pour l'accueil dans les centres de loisirs de Pipriac, Langon, Renac ou la Chapelle de Brain et de prendre en charge le supplément imposé en accordant une

participation de la commune à hauteur maximale de 4 € par enfant et par jour ou de 2 € par enfant et par demi-journée aux familles de Saint-Just dont les enfants fréquentent ces centres de loisirs à compter du 1/01/2023.

9. Questions diverses

- Nomination stagiaire sur le poste d'adjoint technique de M. Jérôme Bodiguel au 1/03/2023
- SMICTOM : modification des prestations et des prix appliqués aux communes. Une réunion est à venir avec les élus et les services techniques.
- Accord donné sur devis FABREGUE Duo pour reliure des registres d'état-civil au prix de 420 € HT
- Accord donné sur devis CAMMA SPORT pour 2 147 € HT, poteaux et filets de volley
- Invitation de M. Loïc CHENU le 18/03/2023 à Rennes
- Règlement médiathèque : réflexion sur un âge minimum pour un enfant seul (à voir au prochain conseil municipal)
- Amicale des Parents de l'Ecole Publique : demande de reconsidération – subvention pour voyage scolaire Bourboule en février 2023. Le conseil municipal décide à l'unanimité de ne pas représenter ce sujet au vote.



Plan Communal de Sauvegarde de la population

C'est IMPORTANT !!! POUR UNE PRISE EN CHARGE IMMÉDIATE INSCRIVEZ-VOUS !

En cas de sinistre, prise en charge de la population par les services de secours.

Vous êtes isolé(e) ?

Vous êtes sans moyens de transport ?

Problèmes de santé ?
Besoin d'assistance particulière ?

Inscription à la mairie de SAINT-JUST au 02 99 72 00 46

SÉANCE DU 30 MARS 2023

Étaient présents : M. D. MAHÉ, Mme C. DUTHU, M. G. BAUDU, M. C. BOUREL, Mme V. LUC, M. H. JARNOT, M. H. BLOUIN, Mme N. DELACOUR, Mme H. FRANGEUL, Mme A. HERVÉ, Mme M. MAHÉ et M. V. YVOIR

1. Réaménagement de bourg secteur Halle et Place Sud – phase 1 : attribution du marché - choix des entreprises

Un marché à procédure adaptée pour les travaux de réaménagement de bourg secteur Halle et Place Sud – phase 1, a été réalisé. La date limite de réception des plis était le 1^{er} mars 2023 à 12 heures sur la plateforme Mégalis. Les entreprises ont remis leur offre, dans les délais impartis, par voie dématérialisée pour les 2 lots de ce marché. La Commission d'Appel d'Offres s'est réunie pour l'ouverture des plis le 24 mars 2023.

N ^o	Lot	Entreprise	Montant HT de l'offre après analyse	Options HT PSE 1 retenue	Montant offre HT + PSE1 retenues
1	Terrassement – Voirie – Eaux pluviales	EUROVIA BRETAGNE SAS 2 Rue des Fresnais CS 57428 35174 BRUZ CEDEX	341 687.25 €	2 750.00 €	344 437.25 €
2	Espaces verts – Mobiliers – Construction bois	IDVERDE SASU 8 Avenue du Chêne Vert 35650 LE RHEU	89 513.55 €		89 513.55 €
TOTAL			431 200.80 €	2 750.00 €	433 950.80 €

Le conseil municipal, par 13 pour et 1 abstention accepte le marché des travaux de réaménagement de bourg secteur Halle et Place Sud – phase 1 dont le montant cumulé des offres, après examen, s'élève à 431 200.80 € HT en faisant le choix de retenir l'option, mise en place d'une défense incendie, pour 2 750.00 € HT, ce qui donne un montant total des offres et PSE retenues pour 433 950.80 € HT, et décide d'attribuer les lots aux entreprises ci-dessus nommées aux montants indiqués.

2. Vote des subventions 2023

Noms des associations	Montants proposés par la Commission	Sont sortis au moment du vote	Résultat du vote
APEL Fonctionnement Sécuriser les extérieurs Reprise de la pierre au niveau de la corniche	2 000,00 €		À l'unanimité
OGEC Fournitures scolaires Dépense de fonctionnement élèves de maternelles élèves primaires	Fournitures scolaires : 40 €/47 enfants = 1880,00€ Elèves maternelles 20 enfantsx1402€= 28 040€ Elèves primaires 27 enfantsx401€=10 827 €		À l'unanimité
Nature et Mégalithes Fonctionnement « 20 ans de l'Association »	1 500,00 €		À l'unanimité
Foyer d'Animation Rurale Fonctionnement	1 500,00 €		À l'unanimité
Club les Menhirs	250,00 €		À l'unanimité

UNC de Saint-Just	350,00 € + vin d'honneur 8/05	G. BAUDU	À l'unanimité
ACCA	580,00 €		À l'unanimité
Groupe Saint-Yves	1 500,00 €	C. BOUREL	À l'unanimité
Tennis Club Cojoux	800,00 €		À l'unanimité
Mégalithes Storm Fonctionnement	500,00 €		À l'unanimité
Comité des fêtes	800,00 €	V. YVOIR	À l'unanimité
Groupe Secours Catholique	50,00 €		À l'unanimité
ESCP Volley	770 €		À l'unanimité
Chant'Amitié	50,00 €		À l'unanimité
ADAPEI	100,00 €		À l'unanimité
ANIM' SAINT-JUST	700,00 €		À l'unanimité
Epicerie sociale de Pipriac Au pain d'épices	90 €		À l'unanimité
Comice Agricole du canton de Pipriac	1091habx0.50€ = 545.50 €	H. BLOUIN	À l'unanimité
Amicale des Parents de l'École Publique de Saint- Ganton	400.00 € (sous réserve d'animation(s) sur la commune de Saint-Just)		À l'unanimité

3. Défense extérieure contre l'incendie : nouveau plan de financement pour demandes de subvention DETR/DSIL

Pour poursuivre le programme de mise en conformité des équipements de défense incendie, la commune prévoit l'acquisition de cinq bâches incendie pour les lieux-dits : La Forgerais (120 m3), Bosné (60 m3), Le Pont de la Hutte (60 m3), La Perchais (30 m3) et La Vallée (30 m3).

Le nouveau plan de financement de cette opération est arrêté de la façon suivante :

DEFENSE EXTERIEURE CONTRE L'INCENDIE					
Dépenses HT			Recettes		
Branchement eau	5 000.00 €	18.82 %	Etat - DETR (40% de 35 000€ HT)	14 000.00 €	16.84 %
Travaux (acquisition 5 bâches incendie)	78 147.00 €	81.18 %	Etat - DSIL	52 515.65 €	63.16 %
TOTAL	83 147.00 €	100.00 %	Autofinancement	16 631.35 €	20.00 %
			TOTAL	83 147.00 €	100.00%

4. Renouvellement convention Conseil en Architecture et Urbanisme 35 – 2023/2025

Le Conseil Municipal avait accepté le passage d'une convention avec le Conseil Général d'Ille-et-Vilaine pour adhérer au dispositif d'architecte conseiller. Cette convention, conclue pour une durée de 3 ans à compter du 1er janvier 2020 est reconduite pour les 3 prochaines années (1er janvier 2023 au 31 décembre 2025).

L'architecte-conseiller est missionné pour :
* apporter un conseil aux pétitionnaires pour

leurs demandes relatives à leur permis de construire ou autres documents d'urbanisme, en amont de la démarche, c'est-à-dire tant que le projet est encore modifiable,
* apporter aux élus les conseils dont ils ont besoin pour leurs projets d'urbanisme et leurs autorisations d'urbanisme, participer, à la demande des élus, aux jurys de concours, faciliter le bon traitement des projets publics ou privés soumis à l'avis de l'Architecte des Bâtiments de France, grâce à une intervention

en amont.

* participer à la demande des élus, aux jurys,
* faciliter le bon traitement des projets publics ou privés soumis à l'avis de l'Architecte des Bâtiments de France, grâce à une intervention en amont.

Le nombre de vacations est calculé tous les ans, à partir des critères et sur la base d'une demi-journée par vacation. La commune participe financièrement à hauteur de 25% du coût réel des vacations.

5. Déclaration d'Intention d'Aliéner de biens soumis au DPU : AB 368, AB 372 et AB 375

L'Office Notarial SCP DOUETTÉ-ROBIC, 20 Quai Surcouf à Redon (35), a adressé en mairie le 1/03/2023 une déclaration d'intention d'aliéner de biens soumis au Droit de Prémption Urbain pour les terrains cadastrés AB 368, AB 372 et AB 375, d'une

contenance totale de 12 a 98 ca situés «Rue du Halgouët».

Le conseil municipal a décidé à l'unanimité de reporter cette décision à un prochain conseil municipal après avoir échangé avec l'acquéreur sur l'accès desservant la cantine municipale.

6. Déclaration d'Intention d'Aliéner de biens soumis au DPU : AB 90, AB 277, AB 280 et AB 281

Le conseil municipal a décidé à l'unanimité de ne pas exercer son droit de préemption pour les terrains cadastrés AB 90, AB 277, AB 280 et AB 281 d'une contenance totale de 14 a 00 ca situés « Rue Germain Blouin » et « Allée des Cerisiers ».

7. Déclaration d'Intention d'Aliéner de biens soumis au DPU : ZJ 639

Le conseil municipal a décidé à l'unanimité de ne pas exercer son droit de préemption pour pour le terrain cadastré ZJ 639, d'une contenance totale de 11 a 41 ca situé « La Moissonais ».

8. Participation aux frais de fonctionnement de l'école publique de Saint-Ganton au titre de l'année scolaire 2022/2023

La commune de Saint-Ganton a adressé à la commune de Saint-Just une demande de participation aux frais de scolarité pour les enfants de Saint-Just inscrits au sein de l'école publique de Saint-Ganton pour l'année scolaire 2022/2023. Les frais sont fixés à 1 396.52 € pour la maternelle et 610,21 € pour l'élémentaire. Cela concerne au total 37

enfants, soit 13 en maternelle et 24 en élémentaire.

Après avoir entendu l'exposé de M. le Maire, le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide de reporter la décision à un prochain conseil municipal.

9. Mise en place des chèques déjeuners

Depuis le 1/01/2023, la commune de Pipriac a validé l'instauration de titres restaurant pour son personnel. Une convention a été signée avec la commune de Pipriac pour la mise à disposition de deux agents médiathèque et urbanisme à la commune de Saint-Just. Elle souhaite donc savoir si la commune de Saint-Just serait favorable à ce que ces deux agents puissent bénéficier de titres restaurants sur la totalité de leur temps de travail et par conséquent qu'une partie reviendrait à la charge de la collectivité de Saint-Just.

Le conseil municipal, par 13 pour et 1 contre, à compter du 1^{er} avril 2023, approuve l'attribution des titres restaurants aux 2 agents mis à disposition par la commune de

Pipriac, et instaure les titres restaurants à l'ensemble de son personnel communal (agents stagiaires et titulaires).

La valeur faciale du titre restaurant est de 6 € avec une contribution de l'employeur à hauteur de 50 %, la participation de l'agent s'effectuant sur les 50 % restants (participation directement effectuée sur la fiche de paie à terme échu). Le nombre de tickets restaurant sera de 12 par mois et par agent. En ce qui concerne les emplois mutualisés avec Pipriac, le nombre accordé par la commune de Saint-Just sera de 6 par mois au vu de la convention liant les deux collectivités.

10. Questions diverses

•Modifications de classements-reclassements de voies suite travaux 2x2 voies axe Rennes-Redon

Suite à une rencontre avec le représentant du Département 35, des routes communales seront refaites pour compenser les

dégradations liées aux déviations mises en place pour la construction de la 2x2 voies Rennes-Redon. D'autres voies seront classées ou reclassées.

•Convention maintenance sécurité incendie et maintenance défibrillateurs :

Les contrats de maintenance en cours pour la sécurité incendie de l'ensemble des bâtiments communaux avec R2S, R2S SSI concernant les moyens de secours, l'alarme et la détection incendie et Sano Pharm concernant la maintenance des deux défibrillateurs installés sous le porche de l'église et à la salle polyvalente vont être dénoncés au profit de la société « Extincteurs Nantais » suite à la réception d'une proposition plus favorable.

•Terrains Rue Abbé Corbe

La famille RACAPÉ propose à la commune l'achat de leur terrain sis « Rue de l'Abbé Corbe » au prix de 20 €/m². Ce terrain étant situé en zone 1AUE, il n'est possible de construire qu'en opération d'aménagement d'ensemble (ex : par un lotisseur privé). Le conseil municipal décide à l'unanimité de maintenir le prix d'achat à 8 €/m².

•Logiciel Petite Enfance

Présentation de la proposition commerciale relative à la solution « Berger Levrault Enfance et son Portail Familles ». Aucune suite n'est donnée pour l'instant.

•Cabinet Ecofinances

Ecofinance, cabinet de conseil en finances publiques et fiscalité locale auprès des collectivités territoriales (mandaté par l'Etat) propose une étude « payante » sur les résidences secondaires et les logements vacants. Cette étude permettrait de bénéficier de ressources supplémentaires notamment la

redevance au titre de la taxe d'habitation non perçue actuellement.

Le conseil municipal est favorable à une présentation en séance.

•Fournil boulangerie et matériel

Echange sur une proposition d'achat du garage-bâtiment fournil et du matériel professionnel.

•Inventaire de la biodiversité : désignation des délégués pour cette commission

Initié par le Grenelle de l'Environnement, l'inventaire de la biodiversité est aussi souhaité par le conseil départemental. Il s'agit de faire un point sur la faune, la flore, les bois, milieux humides, les landes, le patrimoine. La mission a été confiée au Centre Permanent d'Initiatives pour l'Environnement (CPIE). Après discussion, les élus donnent un avis favorable à cette proposition.

M. le Maire fait appel à tous les Saint-Justins volontaires et motivés pour intégrer la commission extra-municipale qui oeuvrera avec le CPIE. Les personnes intéressées pour participer à cet inventaire doivent s'inscrire à la mairie avant le 28/04/2023. 5 extras municipaux seront retenus.

Désignation des élus délégués pour la Commission « Inventaire de la biodiversité »

M. Gérard BAUDU, Adjoint responsable,

Mme Hélène FRANGEUL

M. Daniel MAHÉ

Mme Aline HERVÉ

M. Hervé JARNOT

SÉANCE DU 11 AVRIL 2023

Étaient présents : M. D. MAHÉ, Mme C. DUTHU, M. G. BAUDU, M. C. BOUREL, M. H. JARNOT, M. H. BLOUIN, M. B. DALLÉRAC et Mme N. DELACOUR.

1. Présentation par M. EGASSE, conseiller aux décideurs locaux des comptes de gestion 2022 :

A /Budget principal :

•Vote du Compte de Gestion 2022

Le conseil municipal, déclare, à l'unanimité, que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2022, par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observations ni réserves de sa part.

•Vote du Compte Administratif 2022

	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent
Résultat reporté 2021		182 955,86 €		72 303,96 €
Opérations de l'exercice	743 642,56 €	870 563,29 €	579 085,42 €	499 934,86 €
Part affectée à l'investissement : exercice 2022	100 000,00 €			
TOTAUX	843 642,56 €	1 053 519,15 €	579 085,42 €	572 238,82 €
Résultat de clôture		209 876,59 €		-6 846.60 €

B/ Budgets annexes :

Lotissement Lucie Aubrac :

•Vote du Compte de Gestion 2022

Le conseil municipal, déclare, à l'unanimité, que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2022, par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observations ni réserves de sa part.

•Vote du Compte Administratif 2022

	Résultat à la clôture de l'exercice précédent 2021	Part affectée à l'investissement exercice 2022	Résultat de l'exercice 2022	Résultat de clôture de l'exercice 2022
Fonctionnement	11795,93 €	0	54 017,67 €	65 813,60 €
Investissement	-17 769,02 €	0	-34 945,27 €	-52 714,29 €
Total	-5 973,09 €	0	19 072,40 €	13 099,31 €

Lotissement des Grottes :

•Vote du Compte de Gestion 2022

Le conseil municipal, déclare, à l'unanimité, que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2022, par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observations ni réserves de sa part.

•Vote du Compte Administratif 2022

	Résultat à la clôture de l'exercice précédent 2021	Part affectée à l'investissement exercice 2022	Résultat de l'exercice 2022	Résultat de clôture de l'exercice 2022
Fonctionnement	11 673,19 €	0	-16 196,51 €	-4 523,32 €
Investissement	-142 913,37 €	0	126 184,64 €	-16 728,73 €
Total	-131 240,18 €	0	109 988,13 €	-21 252,05 €

2. Vote des taux des impôts directs locaux 2023

Le taux de la taxe d'habitation, figé de 2020 à 2022, est de nouveau voté à compter de 2023. Cette taxe ne concerne plus que les résidences secondaires, les locaux meublés non affectés à l'habitation principale et, sur délibération, les logements vacants depuis plus de deux ans.

	Taux communal 2022	Taux communal 2023	Coefficient de variation proportionnelle	Rappel Taux plafonds 2023
TAUX Foncier Bâti 2023	40.20	44.22	1.100028	106.73
TAUX Foncier Non Bâti 2023	55.77	61.35	1.100028	123.65
TAUX Habitation sur résidences secondaires, locaux meublés non affectés à l'habitation principale et sur délibération les logements vacants depuis plus de deux ans 2023	16.05	17.66	1.100028	62.96

3. Budget principal

A/ Affectation du résultat 2022

Le résultat de la section de fonctionnement au 31/12/2022 présente un excédent de fonctionnement cumulé de 209 876,59 € et un déficit d'investissement de 6 486,60 €.

Le conseil municipal décide à l'unanimité de reporter la somme de 6 486,60 € au C/ 001 Déficit d'investissement reporté et d'affecter l'excédent de fonctionnement 2022 s'élevant à 209 876,59 € de la façon suivante :

100 000,00 € au C/1068 « Excédents de fonctionnement capitalisés »,
109 876,59 € au C/002 « Résultat de fonctionnement reporté ».

B/ Présentation et vote du budget primitif 2023

Le conseil municipal adopte par 12 pour et 1 abstention le budget primitif 2023 ainsi présenté :

Section de fonctionnement=1 046 890,31 € Section d'investissement=1 519 202,18 €

4. Budgets annexes

• Lotissement « Lucie Aubrac »

A/ Affectation du résultat

Le compte administratif, fait apparaître un déficit d'investissement de 52 714,29 € qu'il convient d'inscrire au C/001 Déficit d'investissement reporté et un excédent de fonctionnement de 65 813,60 € qu'il convient d'inscrire au C/002 Excédent de fonctionnement reporté.

B/ Présentation et vote du budget primitif 2023

Le conseil municipal adopte à l'unanimité le budget primitif 2023 ainsi présenté :

Section de fonctionnement=65 813,60 € Section d'investissement=52 714,29 €

• Lotissement des Grottes

A/ Affectation du résultat

Le compte administratif, fait apparaître un déficit d'investissement de 16 728,73 € qu'il convient au C/001 Déficit d'investissement reporté et un déficit de fonctionnement de 4 523,32 € qu'il convient d'inscrire au C/002 Déficit de fonctionnement reporté.

B/ Présentation et vote du budget primitif 2023

Le conseil municipal adopte à l'unanimité, le budget primitif 2023 ainsi présenté :

Section de fonctionnement=64 585,46 € Section d'investissement=65 000,02 €

• Lotissement Domaine des Landes

Présentation et vote du budget primitif 2023

Le conseil municipal adopte à l'unanimité le budget primitif 2023 ainsi présenté :

Section de fonctionnement=92 743,64 € Section d'investissement=92 733,64 €

SÉANCE DU 13 AVRIL 2023

Étaient présents : M. D. MAHÉ, Mme C. DUTHU, M. G. BAUDU, Mme V. LUC, M. C. BOUREL, M. H. JARNOT, M. H. BLOUIN, M.B. DALLÉRAC et Mme M. MAHÉ

1. Conférence en ligne avec Ecofinance : diagnostic des bases ménages

Intervention de Mme Prune Cherioux-Viot de ECOFINANCE auprès des membres du conseil municipal.

La présentation porte sur des informations générales sur la fiscalité locale. Elle rappelle la réforme en cours de la taxe d'habitation, comment sont calculées les valeurs locatives, le diagnostic des anomalies des bases ménages et la méthodologie de correction.

Ce cabinet d'études propose un accompagnement au travail d'actualisation des bases ménages et cette assistance à la mise en œuvre s'élève à 4 200 € HT.

La décision sera prise en prochaine séance. Cette visioconférence permettra à chacun de prendre position pour retenir ou non ce cabinet d'études privé chargé d'établir un diagnostic des anomalies des bases ménages.

2. Questions diverses

Signature d'un protocole lié à la vente des parcelles AB 368, AB 372 et AB 375

Suite à la DIA reçue dans le cadre de la vente Consorts Loizance au profit de M. Jouin pour les parcelles cadastrées AB 368, AB 372 et AB 375 sis « Rue du Halgouët » d'une contenance totale de 12 a 98 ca et après une rencontre en mairie le 31/03/2023, il est convenu d'établir un protocole sur lequel figurera le souhait de la commune d'acquiescer une bande de terrain servant de passage pour accéder à la cantine.

SÉANCE DU 04 MAI 2023

Étaient présents : M. D. MAHÉ, Mme C. DUTHU, M. G. BAUDU, M. H. JARNOT, M. B. DALLÉRAC, Mme N. DELACOUR, Mme H. FRANGEUL, et Mme A. HERVÉ.

1. Approbation de la modification n° 1 du Plan Local d'Urbanisme

Le conseil municipal, à l'unanimité, a décidé d'approuver la modification du plan local d'urbanisme. Le plan local d'urbanisme modifié est tenu à la disposition du public en mairie de Saint-Just ainsi qu'à la direction départementale des territoires de Rennes et dans les locaux de la Préfecture d'Ille-et-Vilaine.

2. Déclaration d'Intention d'Aliéner de biens soumis au DPU : YC 49

Le conseil municipal a décidé à l'unanimité de ne pas exercer son droit de préemption pour le terrain cadastré YC 49, d'une contenance totale de 17616 ca situé « La Gironnais ».

3. Enquête publique à Bosné CR 159

M. Swann GUEUTIER souhaite acquérir, en partie, le Chemin Rural cadastré n° 159 au lieu-dit « Bosné ».

Aucune parcelle ne se trouvera enclavée. Ce chemin rural n'est plus affecté à l'usage du public qui n'a pas lieu de l'utiliser, et constitue aujourd'hui une charge d'entreprise pour la collectivité. L'aliénation de ce chemin rural, prioritairement au riverain, apparaît bien comme la meilleure solution. Pour cela,

conformément à l'article L161-10-1 du code rural et de la pêche maritime il convient de procéder à l'enquête publique préalable à l'aliénation de ce bien du domaine privé de la commune.

Le conseil municipal a décidé à l'unanimité de donner un accord de principe favorable et de reporter la fixation du prix de vente à une prochaine réunion de conseil municipal.

4. Participation aux frais de fonctionnement de l'école publique de Saint-Ganton au titre de l'année scolaire 2022/2023

Le conseil municipal a décidé à l'unanimité de participer aux frais de scolarité des enfants inscrits à l'école publique de Saint-Ganton à hauteur de 1 396.52 € pour les 13 enfants en maternelle et à hauteur de 610.21 € pour les 24 enfants inscrits en élémentaire pour l'année scolaire 2022-2023. Cette contribution forfaitaire s'élève à 32 799.80 €.

5. Renouvellement du classement 2 étoiles du camping : choix du cabinet pour la réalisation d'une mission d'inspection préalable

Le classement du camping municipal « Les Landes de Cojoux » a été attribué pour une durée de cinq ans, soit jusqu'en juillet 2023, et son renouvellement doit être demandé auprès d'Atout France. L'attribution des étoiles est effectuée selon plus de 200 critères portant sur les équipements, les services offerts aux clients, l'accessibilité aux personnes

handicapées et le développement durable... Une visite de contrôle doit être effectuée par un organisme accrédité.

Le conseil municipal a décidé de commander une mission d'inspection préalable à la CETIRE pour le prix de 331.67 € HT soit 398.00 € TTC.

6. Redon Agglomération : actualisation de la convention de service commun informatique

Redon Agglomération propose un service commun dédié aux systèmes d'information et du numérique, et la convention proposée aux communes membres de l'EPCI, a été validée en Conseil Municipal du 23 juin 2022.

Certains articles de ladite convention ont fait l'objet d'actualisations, et cette nouvelle version est présentée à l'assemblée.

Le conseil municipal, à l'unanimité, a validé la convention présentée, la commune de Saint-Just s'engageant sur le socle complet, comprenant 4 niveaux d'interventions, l'audit et le groupement d'achats.

7. Questions diverses

• Médiathèque-garderie : renonciation aux pénalités de retard aux entreprises

Le retard de réception constaté ne relevant pas de la responsabilité des entreprises, le conseil municipal a décidé à l'unanimité d'appliquer l'exonération totale des pénalités de retard à l'ensemble des entreprises du marché de travaux « médiathèque-garderie ».

• Vente du fournil de la boulangerie et du matériel professionnel :

La commune est propriétaire du fonds de commerce et du terrain avec un garage en parpaings d'une surface de 329 m² dans lequel se situait un fournil d'une boulangerie démantelée depuis le 6/04/2022 sur une parcelle orientée Est/Ouest d'environ 300 m² constructible en centre bourg, cadastré Section

AB 299. Une servitude est existante sur les parcelles AB 298, 297 et 301 depuis la voie publique.

N'ayant plus d'utilité pour la commune, il convient de procéder à leur vente après estimation du service des Domaines en date du 23/12/2022 (47 000 € avec une marge d'appréciation de 10 %).

Le conseil municipal a décidé, à l'unanimité d'approuver la vente du bâtiment

fournil et du matériel professionnel au profit de M. et Mme Perraud Steeve de Beslé-sur-Vilaine et de fixer le prix de vente à 50 000 € pour le terrain cadastré ab 299 (avec présence d'un bâtiment) et 40 000 € pour le matériel professionnel.

• Formation du comité consultatif (commission extra-municipale) « Inventaire de la biodiversité »

M. BOULIGAND Yannick et
M. DALLÉRAC Benoit.

• Projet Trame Verte et Bleue – Zones Humides

Date de réunion à proposer au CPIE Val de Vilaine : le jeudi 25 mai 2023 à 20 heures en mairie.

Objet : identifier un ou deux projets de préservation de la biodiversité à développer dans la commune les prochains mois pour le réaliser fin d'année et en 2024.

• Office du Tourisme du Pays de Redon

Accord à l'unanimité sur l'ajout du Relais des Menhirs à la commercialisation Groupes par l'Office du Tourisme du Pays de Redon.

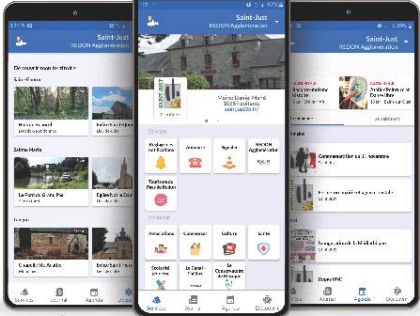
INTRAMUROS

Efficace et très simple d'utilisation, l'application IntraMuros permet de s'abonner aux flux d'information des communes et alentours du territoire de REDON Agglomération.

Sans publicité, ni collecte des données personnelles elle facilite la visibilité des informations locales.

RÉCOURSES
Idées de balades aux alentours, coordonnées et informations touristiques.

SERVICES
Informations pratiques (annuaire, répertoire des établissements municipaux, écoles à l'école, menu des cantines, écoles...).




JOURNAL
Actualités communales et intercommunales rassemblées par le mois, REDON Agglomération (à la fois les associations (département de sports, associations aux associations, province locales, festivals d'une route pour l'été...)).

AGENDA
Événements à venir sur la commune (foire du foie, don de sang, forum des associations, conseil municipal...) et ses services.

Pour télécharger l'application IntraMuros, il suffit d'appuyer l'appareil photo du QR Code. Le lien de téléchargement apparaît automatiquement.

Financé par
LE DÉPARTEMENT
2023



N'attendez pas les premiers effets des fortes chaleurs.



MAUX DE TÊTE



CRAMPES



NAUSÉES

Protégez-vous



RESTEZ AU FRAIS



BUVEZ DE L'EAU

Communiqués De la Mairie



HORAIRES D'OUVERTURE DE LA MAIRIE & DE L'AGENCE POSTALE



	MATIN	APRES-MIDI
LUNDI	9h-12h15	FERMÉE
MARDI	9h-12h15	14h-17h15
MERCREDI	9h-12h15	FERMÉE
JEUDI	9h-12h15	14h-17h15
VENDREDI	9h-12h15	14h-17h15
SAMEDI	10h-12h	FERMÉE

☎ : 02.99.72.00.46

@ : mairie@saintjust35.fr

CONCOURS PHOTOS 2023

Huit photographes amateurs nous ont fait parvenir 19 clichés pour concourir dans les 3 catégories proposées. Félicitations à tous les candidats et aux lauréats dont les photos nous ont permis de réaliser la 4^{ème} de couverture de ce bulletin. L'ensemble des photos seront exposées à la médiathèque.

Thème « Cadre dans le cadre »

- 1^{er} prix M BOULIGAND Yannick / « La Rainette dans le cadre »
- 2^{ème} prix Mme DURAND Maryse / « Vue du porche »
- 3^{ème} prix ex aequo M GAULON Patrice / « Fenêtre sur l'église »
M PATOU Dominique / « Apparition »

Thème « Arbres »

- 1^{er} prix M BLANDIN Ludovic / « L'arbre de vie »
- 2^{ème} prix M PATOU Dominique / « Le pin solitaire »
- 3^{ème} prix M BOULIGAND Yannick / « Le vieux châtaignier dans sa prairie »

Thème « L'eau dans tous ses états »

- 1^{er} prix Mme HUREL Aurélie / « Eau givrée »
- 2^{ème} prix M BOULIGAND Yannick / « Baies givrées »
- 3^{ème} prix M PATOU Dominique / « L'onde calme et dormante »

AIDE A LA PLANTATION DES HAIES BOCAGÈRES

La commune de Saint-Just soutient les projets de plantations de haies bocagères. Vous pouvez bénéficier d'aides techniques et financières. Le dispositif s'adresse aux particuliers. En participant à la campagne de plantation vous bénéficierez de conseils et d'une étude personnalisée, de plants champêtres, de paillage biodégradable, de protections gibiers, de tuteurs et d'une aide financière communale. Il restera à votre charge 3€ du mètre de haie plantée et le chantier de plantation.

Pour toutes demandes d'informations et inscriptions à la campagne de plantations de haies bocagères 2023-2024 :

cpie-haiesbocageres@orange.fr ou par téléphone au 06.07.39.51.00.

CURAGE DES FOSSÉS

Régulièrement, des administrés sollicitent la mairie pour le curage des fossés. Or, celui-ci est règlementé : le curage du fossé se fait par tronçons (de moins de 100 m) tous les 5 - 10 ans (selon la qualité de l'écoulement des eaux) en automne pour le maintenir dans sa largeur et sa profondeur naturelles initiales. D'autre part, tout propriétaire riverain d'un fossé se doit de procéder à son entretien régulier afin qu'il puisse permettre l'évacuation des eaux en évitant toutes nuisances à l'amont et à l'aval du fossé (article 640 et 641 du Code Civil).



CE QU'IL EST CONSEILLÉ DE FAIRE :

- Ramasser ce qui peut gêner les écoulements (feuilles mortes, branches d'arbres, détritiques...)
- Nettoyer les têtes de pont (buses et grilles) afin de ne pas créer de bouchons

CE QU'IL FAUT ABSOLUMENT ÉVITER :

- Rectifier ou recalibrer le fossé lors du curage (pas de surcreusement par rapport au fond initial)
- Désherber ou utiliser des produits chimiques (herbicides, pesticides...) à moins de 5 m du fossé
- Curer « à blanc » le fossé ou décaper la couche superficielle du sol
- Pratiquer un entretien trop régulier et uniforme en particulier entre avril et juillet

STATIONNEMENT HORS AGGLOMÉRATION

- Il est possible de stationner sur l'accotement si l'espace est suffisant. Le véhicule ne doit pas gêner la circulation y compris des engins agricoles ou représenter un danger pour les autres usagers.
- Il est interdit de stationner à proximité d'une intersection, d'un virage, d'un sommet de côte, d'un tunnel, d'un pont, etc. là où la position du véhicule peut entraver la visibilité des autres usagers de la route.
- Aucun élément de signalisation horizontale ou verticale ne doit faire mention d'une interdiction de stationner.

CONCILIATEUR DE JUSTICE

Le conciliateur de justice est un auxiliaire de justice bénévole et assermenté. Son rôle est de trouver une solution amiable à un différend entre une ou plusieurs parties, qu'elles aient ou non déjà saisi un juge. Il est chargé d'instaurer un dialogue entre les parties pour qu'elles trouvent la meilleure solution à leur litige, qu'elles soient des personnes ou des sociétés.

Situations pour lesquelles il est compétent :

- Problèmes de voisinage (bornage, droit de passage, mur mitoyen)
- Différends entre propriétaires et locataires ou entre locataires
- Différends relatifs à un contrat de travail
- Litiges de la consommation
- Litiges entre commerçants
- Litiges en matière de droit rural
- Litiges en matière prud'homale



5 bonnes raisons de tenter la conciliation de justice :



Permanence de Monsieur LAMBIERGE :

Le 1^{er} mardi du mois à la mairie de Pipriac. Sur rendez-vous au 02.99.34.42.87.

REPAS DES AINÉS

Repas de fin d'année

Le repas des aînés aura lieu cette année,
le samedi 14 octobre 2023 à 12 h30
à la Salle de Cojoux.

Cette manifestation sera également annoncée dans les commerces, dans les journaux et le panneau devant la mairie.

Le repas est **gratuit pour les personnes âgées de plus de 65 ans**. Une participation à hauteur de 50% est demandée aux membres de la commission Aide Sociale. Les inscriptions se font en Mairie.

Si vous n'avez pas de moyen de transport, n'hésitez surtout pas à le signaler en Mairie. On pourra venir vous chercher à votre domicile. Cette journée festive doit rassembler un maximum de personnes. C'est pour tous l'occasion de se revoir et de passer un bon moment ensemble.

Déroulement de la journée :

- célébration à l'église à 11 h 30
- photo de groupe prise par la presse
- apéritif offert par la Mairie à la Salle de Cojoux
- repas servi par un traiteur
- animation prévue pendant le repas.

Colis de Noël

Comme chaque année, les membres de la commission Aide Sociale ont décidé d'offrir un colis de Noël **aux personnes âgées de 80 ans et plus** qui n'assistent pas au repas de fin d'année, ainsi qu'aux **personnes de plus de 65 ans qui sont hospitalisées ou trop affaiblies** pour y participer.

Des plantes ou des coffrets d'eau de toilette sont offerts aux personnes âgées diabétiques.

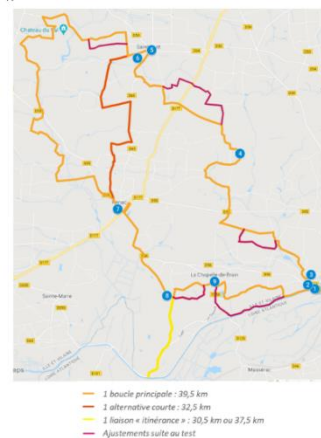
Chaque membre de la commission Aide Sociale assure la distribution des colis dans son secteur.

ALLIANCE TOURISTIQUE

L'Alliance Touristique avec La Chapelle de Brain et Renac commence à se concrétiser :

Les boucles vélo qui passent par les 3 communes sont désormais balisées sur le modèle du panneau ci-joint.

Les cartes définitives seront bientôt disponibles, ainsi que des panneaux d'information.



HÉBERGEMENTS DE TOURISME

Les établissements recevant du public (ERP) sont des bâtiments, locaux et enceintes dans lesquels des personnes extérieures sont admises, que leur accès soit payant ou gratuit, libre, restreint ou sur invitation. Ils sont classés en 5 catégories en fonction de leur capacité d'accueil et par type en fonction de la nature de leur exploitation.

La construction et l'exploitation d'un ERP sont soumises à des obligations de sécurité contre l'incendie et la panique. Ces mesures ont pour but d'assurer la sécurité des personnes, de favoriser l'alerte et l'intervention des secours et de limiter les pertes matérielles.

Une autorisation d'ouverture au public doit être demandée au maire par l'exploitant de l'établissement recevant du public. Des visites de contrôle réalisées par la commission de de sécurité préfectorale sont obligatoires pour l'ouverture et en cours d'exploitation.

Hébergeurs de plus de 15 personnes, vous pouvez vous renseigner à la Mairie pour vous assurer de la conformité de vos installations.

LES ACTUALITÉS DE LA MÉDIATHÈQUE

Sept mois d'ouvertures, quel premier bilan pour ce nouvel équipement ?

Après le beau week-end d'inauguration de novembre dernier, la Médiathèque a maintenant pris son rythme de croisière.

Une cinquantaine d'adhésions et autant de lecteurs ayant adhéré à une autre bibliothèque du réseau ont emprunté plus de 1700 documents, dont les deux tiers pour la jeunesse !

Grâce à notre implantation dans le réseau des Médiathèques du Pays de Redon et notre coopération accrue avec les médiathèques breilliennes, et grâce au soutien de la Bibliothèque Départementale, nous avons accès à un vaste fonds documentaire. Avec parfois un peu de patience, les demandes les plus variées des lecteurs sont ainsi comblées !

Ce début d'année 2023 a également été marqué par l'attribution, par le Département d'Ille et Vilaine, d'un lot d'une soixantaine de jeux Switch répartis entre les Médiathèques de Pipriac, Sainte-Marie, Sixt-sur-Aff, Bains-sur-Oust et Saint-Just. Avec l'acquisition d'une console et d'un écran, l'espace « Switch » fait dorénavant partie des succès de la Médiathèque !

Les vacances d'avril ont été marquées par de nombreuses animations proposées en partenariat avec les associations et habitants de la commune.

Spectacle « Contes du ciel » pour tout-petits offert gracieusement par la compagnie Omm, jeux de rôles et maquillage avec l'Institut « Petit panda », initiation aux échecs proposés par un adhérent du club d'échec de Redon, ou encore révélation de l'usage de l'objet mystère par le CPIE (*pour les curieux, la réponse vous attend en vidéo à la Médiathèque !*), les propositions ont été nombreuses et variées !

Une proposition a rencontré un succès particulier : l'animation « Lire son village », à la découverte de l'histoire des villages de Launay, du Bois Hervy et du Bois Gévry proposée par le FAR. Plus d'une vingtaine de participants sont venus écouter Mr BAUDU nous raconter l'évolution des villages, aidés par les cartes cadastrales.

Le club lecture adulte, organisé en partenariat avec l'association l'APAR de la bibliothèque de Saint Ganton, s'est réuni le jeudi 1^{er} juin. Les lectrices ont pu échanger leurs coups de cœur et suggérer des acquisitions pour la médiathèque.

La prochaine séance aura lieu le jeudi 12 octobre à 19h00 à la bibliothèque de Saint-Ganton. Enfin, le ciné-club prend ses aises à la Médiathèque, chaque premier jeudi du mois, à 20h.



Le bénévolat à la Médiathèque

Une équipe de bénévoles se réunit deux fois par mois, le vendredi après-midi de 14h30 à 17h, pour des sessions d'équip'papote pendant lesquelles nous réalisons ensemble l'équipement des livres et le rangement de la médiathèque.

En cas d'absence du bibliothécaire, les bénévoles peuvent occasionnellement tenir une permanence pendant les ouvertures de la médiathèque.

Enfin, à partir de septembre, il devient possible de proposer et mener des

animations au sein de la médiathèque, mais aussi de participer à l'organisation des animations déjà proposées (ciné-club, lectures aux tout-petits, etc...)

Une réunion de rencontre et d'information aura lieu le jeudi 7 septembre, de 19h à 20h (avant la séance de ciné-club).

Les séances d'équip'papote sont suspendues pour l'été et reprendront le vendredi 8 septembre 2023, à 14h30.

La saison estivale à la Médiathèque

**La médiathèque
de Saint-Just
vous propose
des animations
pendant
les vacances d'été:**



**LES JEUDIS DE JUILLET
DE 15H A 19H**

**Jeux de sociétés
Goûter lecture à 16h30**

**Pour les petits comme
pour les grands!**

**LES JEUDIS A 20H
13, 20 ET 27 JUILLET**

BALADE CONTEE

**Rendez vous sur le parking
de la salle des sports**

**Renseignements et réservations
auprès d'Antoine
06 41 36 81 68
mediatheque@saintjust35.fr**

LE JEUDI 03 AOUT

**A LA DECOUVERTE
DE LA PREHISTOIRE**

A partir de 6 ans!

**10h 30 Atelier parure
11h30 Atelier musique préhistorique**

12h30 Pique nique!

13h30: Contes par Antoine

20H Ciné club préhistorique



La Médiathèque fermera ses portes pour les congés le samedi 06 août à 13h00 et les rouvrira le mercredi 30 août à 14h30.
Elle sera exceptionnellement fermée le samedi 15 juillet.

☞ A partir du 1^{er} septembre, les horaires du vendredi changent et s'allongent d'1/2 heure !

Horaires d'ouvertures

Mercredi : 14h30 – 18h
Jeudi : 16h – 19h
Vendredi : 15h – 18h
Samedi : 10h- 13h

Informations pratiques

COUPON SPORT 35

Coupon sport 35 :

un coup de pouce financier pour inscrire vos enfants dans un club sportif

Le dispositif Coupon sport du Département d'Ille-et-Vilaine a pour but d'aider les jeunes breillien-nés âgés de 11 à 15 ans (nés entre 2008 et 2012), bénéficiaires de l'Allocation de Rentrée Scolaire (A.R.S), à pratiquer une activité sportive de qualité et régulière. Ainsi, le Département finance une partie du coût de la licence sportive et de l'adhésion à un club agréé par le Ministère des sports et affilié à l'Agence Nationale des Chèques Vacances (A.N.C.V).

Le montant de cette aide, défini en fonction du coût de la licence et de l'adhésion, est de 20 euros par enfant pour une licence et adhésion comprise entre 45 euros et 90 euros ou de 40 euros par enfant si le coût global est supérieur à 91 euros.

Pour en bénéficier, vous devez effectuer une demande lors de l'inscription de votre enfant auprès de l'association sportive en présentant une copie de l'attestation d'A.R.S 2023-2024 et du livret de famille ou d'une pièce d'identité. Vous bénéficierez de la réduction au moment de l'inscription auprès de l'association ou après remboursement du club par l'ANCV.

Contact pour toute information pratique :

Service jeunesse et sport : jeunesse.sport@ille-et-vilaine.fr
ou 02 99 02 34 14



CONNAISSEZ-VOUS LE MÉTIER D'ASSISTANT FAMILIAL ?



Les assistants familiaux accueillent, à leur domicile, un ou plusieurs enfants confiés à l'Aide sociale à l'enfance.

Formation, agrément, rémunération, conditions d'accueil, travail en équipe : des réunions d'information sont organisées dans toute l'Ille-et-Vilaine pour répondre aux questions des personnes intéressées par ce métier.

Les prochaines réunions d'information auront lieu à Bain-de-Bretagne **de 18h à 20h : mardi 19 septembre et mardi 12 décembre 2023.**

Inscription obligatoire et informations pratiques au 02 99 02 47 40.

Plus en savoir plus et découvrir les témoignages d'Alexandra et Thierry qui exercent ce métier : rendez-vous sur www.ille-et-vilaine.fr/assistant-familial

FAMILLES SOLIDAIRES

Le dispositif « Familles solidaires » du Département d'Ille-et-Vilaine permet à des familles bretonnes de parrainer et/ou d'accueillir des mineurs ou jeunes majeurs non accompagnés (jeunes autonomes de plus de 16 ans et moins de 21 ans).



Les Mineurs Non Accompagnés (MNA) sont des jeunes de nationalité étrangère arrivés seuls sur le territoire français sans ressources et isolés de leurs familles. Ils sont pris en charge par le Département dans le cadre de sa mission de protection de l'enfance. Concrètement, le parrainage permet de proposer à un ou une jeune des temps de répit par rapport à la vie en collectivité et de tisser des liens localement : accueil pour un repas en famille, sortie, activité de loisirs, soutien scolaire...

« Cela m'aide beaucoup de savoir que je ne suis pas seul. » confie Tidiane, parrainé par une famille rennaise. Pour sa marraine, le retour est aussi très positif : « Le courant est passé. Il nous apporte beaucoup de joie et notre relation est construite sur la liberté ».

Plusieurs jeunes sont concernés et intéressés par un parrainage près de chez vous. Vous souhaitez en savoir plus ou vous souhaitez proposer un parrainage ?

Rendez-vous sur www.ille-et-vilaine.fr/familles-solidaires et découvrez l'histoire de Mustafa, parrainé par Marie-André depuis plusieurs années, ou contactez le Département par mail à famillessolidaires@ille-et-vilaine.fr

COMMUNAUTÉ PROFESSIONNELLE TERRITOIRE DE SANTÉ (CPTS)

cpts Communauté Professionnelle Territoriale de Santé

Accès !

Un service unique, créé par les professionnels de santé, pour améliorer l'accès aux soins dans le pays de Redon

À la recherche d'un médecin traitant ?

Votre médecin traitant n'est pas disponible ?

Vous n'avez pas de médecin traitant et vous avez besoin de voir rapidement un médecin ?

Rapprochez vous d'un professionnel de santé de proximité (infirmier, pharmacien, médecin) ou d'un secrétariat médical, ils vous accompagneront dans votre recherche !

L'accès aux soins sur le territoire, en ville comme à l'hôpital, est contraint. Pour une situation urgente, n'hésitez pas à contacter le 15 avant de vous rendre aux urgences de l'hôpital ! Les professionnels de santé du Pays de Redon s'engagent volontairement dans cette démarche pour faciliter l'accès aux soins de la population. Pour l'accès à une consultation non programmée, il faut les solliciter avec raison si votre situation nécessite de voir un médecin dans les 48 heures.

La cpts c'est quoi ?

Des professionnels de santé de la ville, de l'hôpital, du secteur médico-social qui se fédèrent et œuvrent ensemble pour :

- Améliorer l'accès aux soins
- Faciliter la coordination entre les professionnels
- Développer des actions de prévention
- Accompagner les professionnels

La CPTS améliore l'état de santé de la population sur le Pays de Redon !

Pour en savoir plus ? Parlez-en à vos professionnels de santé ☺

Plus d'infos

www.cpts-pays-redon.site-sante.fr



RELAIS PETITE ENFANCE SECTEUR PIPRIAC

Les six Relais Petite Enfance de REDON Agglomération sont présents sur l'ensemble du territoire, proposant une offre d'actions collectives et individuelles aux familles et aux professionnels de l'accueil individuel. Ces services financés par REDON Agglomération, sont également soutenus par la CAF.

**C'EST UN SERVICE PUBLIC,
OUVERT À TOUS ET GRATUIT**

Anciennement appelé RAM et RIPAME, les RPE ont changé de nom avec la nouvelle réforme de la Petite Enfance.

POUR LES FAMILLES, UN LIEU D'ACCUEIL ET D'INFORMATIONS

- ✓ Pour les recherches d'un mode d'accueil pour les enfants, adapté aux besoins de chacun.
- ✓ Pour l'accompagnement dans le rôle de parent employeur d'un(e) assistant(e) maternel(e) ou d'un(e) garde à domicile (*contrat de travail, démarches administratives...*).

C'est la porte d'entrée, avec le rendez-vous obligatoire, lorsque les familles souhaitent inscrire leur enfant dans une des structures collectives de REDON Agglomération.

C'est un lieu d'échanges autour des questions éducatives.



POUR LES PROFESSIONNELS

Ils y retrouvent de l'information, de l'accompagnement et des professionnel(les) de l'accueil individuel, des propositions d'ateliers d'éveil à destination des assistants.e Maternel.les et/ou garde à domicile, des rencontres en soirée, pour enrichir les pratiques professionnelles : *soirée d'informations, soirées d'échanges thématiques*.

En complément un accompagnement de la pratique professionnelle et la mise en relation avec les organismes de formations dans le cadre de la formation continue. C'est aussi un lieu ressource pour réfléchir à ses pratiques et à l'accueil des familles et des enfants. Le RPE contribue à la promotion du métier d'assistant maternel en informant les personnes qui seraient intéressées par ce métier.

Afin de mieux faire connaître cette profession et ce mode d'accueil auprès des parents, mais aussi auprès de personnes souhaitant s'orienter vers ce métier, le service Petite enfance organise des forums autour de l'accueil individuel des jeunes enfants. Lors de ces forums sont présents les organismes de formation, les départements pour l'agrément ainsi que les Relais Petite Enfance en charge de l'accompagnement des assistants maternels.

Les ateliers d'éveil sont organisés les mardis et jeudis matin au RPE de Pipriac ou au sein des médiathèques de Saint-Just, Saint-Ganton, Pipriac et Sixt-sur-Aff. Lors des ateliers d'éveil au RPE, une éducatrice de jeunes enfants est présente pour accompagner les professionnels durant toute la séance. Les thématiques sont variés : éveil musical avec une intervenante extérieure, éveil moteur, éveil sensoriel ou artistique en fonction des besoins des enfants et des temps forts de l'année.

Lors des ateliers d'éveils aux livres, des bibliothécaires ou bénévoles sont également présents pour co-animer les séances. Les soirées sont proposées au sein du RPE, des temps « Bricoles et papotes » permettent aux professionnels d'échanger dans un cadre convivial, des soirées à thème (*les pleurs des bébés, le développement du langage, la convention collective...*) sont également organisées avec les partenaires.

CONTACT

Relais Petite Enfance de Pipriac
Maison de l'enfance, place de la Libération 35550 PIPRIAC
Permanence les lundi, mardi et jeudi de 13h30 à 16h30 et les mercredi et vendredi de 8h30 à 11h30
02 99 70 49 22

LA MISSION LOCALE

La Mission locale : l'accompagnement des 16-25 ans

La Mission locale du Pays de Redon et de Vilaine vous accompagne dans l'ensemble de vos démarches. Elle intervient dans des domaines aussi variés que la recherche d'emploi, l'accès à une formation, la découverte de métiers. Elle peut aussi vous apporter une aide dans vos démarches de santé, de logement, de déplacement. Vous pouvez aussi y trouver un soutien financier pour vos projets. C'est également un bon moyen de rencontrer d'autres jeunes comme vous au travers notamment des différentes actions qu'elle propose (culture, loisirs, sports) ainsi que celles de ses partenaires.



Chaque conseiller intervient sur un territoire et est disponible pour vous. Pour la commune de Saint Just, Cyrille LEBRETON est en permanence au PAE de Pipriac, et est joignable à la Mission locale au **02.99.72.19.50**.

Conseils en mobilité pour les jeunes : une étape clé vers l'autonomie professionnelle

Une bonne maîtrise des déplacements peut ouvrir de nombreuses opportunités et faciliter l'insertion sur le marché du travail. La Mission locale accompagne les jeunes pour :

- Un diagnostic afin d'évaluer la situation actuelle en matière de mobilité.
- Répondre aux besoins en matière de déplacements (transports en commun, le covoiturage, les aides financières disponibles, un module de code de la route gratuit, accès gratuit aux simulateurs de conduite, l'accès au service véhicule (Vélos à assistance électrique, scooter, voiturette, voiture), conduite supervisée, ...).

Cap jeune



L'action Cap Jeune, mise en place avec l'association ADIPH 35 (Association Départementale pour l'Insertion des Personnes Handicapées), vise à mieux articuler et coordonner les actions et dispositifs d'accompagnement à destination des jeunes inactifs (18-30 ans) rencontrant des problématiques de santé constituant un frein à leur insertion professionnelle



Contrat d'Engagement Jeune

- Pour qui ?**
Tu as entre 16 et 25 ans ?
Ou moins de 30 ans si tu es en situation de handicap ?
Ni en emploi durable, ni en formation
- Pourquoi ?**
Pour accéder à un emploi durable et à l'autonomie
- C'est quoi ?**
Des points réguliers avec un conseiller
Des activités dans la semaine
Des stages en entreprises...
- Comment ça se passe ?**
Parles-en à ton ou ta conseiller(e)
- Combien ?**
Jusqu'à 500€ / mois
- Et où ?**
Dans ta Mission Locale !

#1jeune1solution

Le Contrat d'engagement c'est dans ta Mission Locale

Nous sommes au service de l'ensemble des jeunes du territoire !

N'hésitez pas à parler de la Mission locale autour de vous... et suivez-nous sur les réseaux



Pas encore inscrit(e) ? Pour bénéficier de nos services, c'est simple : appelez-nous au 02.99.72.19.50 ou inscrivez-vous sur notre site www.ml-redon.com

MISSION LOCALE du Pays de Redon et de Vilaine
3 Rue Charles Sillard - CS 60287 - 35602 REDON CEDEX
Tél : 02 99 72 19 50 - Site : www.ml-redon.com

HORAIRES D'OUVERTURE :
Du lundi au jeudi de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h30
et le vendredi de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h00

Vie associative



CALENDRIER DES ANIMATIONS 2nd SEMESTRE 2023

DATES	ORGANISATION	MANIFESTATIONS	LIEUX
7 octobre	Classes 3	Retrouvailles	Salle de Cojoux
14 octobre	Municipalité	Repas des aînés	Salle de Cojoux
21 octobre	ESCP Volley	Repas	Salle de Cojoux
18 novembre	UNC Section Saint-Just	Repas	Salle de Cojoux
25 novembre	Comité des fêtes	Téléthon	Salle de Cojoux
16 décembre	Anim'Saint-Just	Marché de Noël	Salle de Cojoux

ANIM'SAINT-JUST

Depuis une dizaine d'années l'association ANIM'SAINT-JUST a œuvré pour l'organisation d'un marché de Noël à Saint-Just. Et pendant 7 années, le marché de Noël était organisé au château du Val, dans un cadre idyllique pour ce genre de manifestation, en étroite collaboration avec les propriétaires du château M et Mme SAINI.

ANIM'SAINT-JUST a su apporter de la magie, de la féerie, avec son marché des artisans, les comptines autour d'un feu de cheminée au château, la randonnée aux lampions etc....

Seulement, à cause de très mauvaises conditions climatiques, la gestion du parking était problématique.

Nous avons alors décidé d'organiser le marché de Noël sur la place du village, en 2019.

Pour une première, c'était une réussite ! Mais la pandémie de Covid-19 nous a contraint de ne pas organiser de marché en 2020 et 2021. Et en 2022, le marché n'a pas rencontré le succès escompté comme 2019.

Cette année, le marché de Noël sera organisé à la salle de Cojoux, le **samedi 16 décembre 2023**.

Nous bénéficierons de toutes les commodités.

Le programme de ce marché sera dévoilé après les vacances d'été.

En avant-première nous pouvons vous annoncer un spectacle pour les enfants.

Les associations des écoles seront associés à l'organisation de ce marché.

En attendant, toute l'équipe d'ANIM'SAINT-JUST vous souhaite d'excellentes vacances !

Comment travailler dans le bonheur, l'élégance et la concorde avec le Muguet ?

Issue d'un écriin de deux feuilles lancéolées, la grappe unilatérale de petites fleurs blanches, telles des clochettes immaculées, exhale un puissant parfum suave. Le **Muguet** (*Convallaria majalis* L.) a annoncé l'arrivée du printemps !

Originaire de l'Europe, jusqu'au-delà des confins de l'Oural et du Caucase, il se retrouve dans la mythologie grecque, avec la création du **gazon de Parnasse** par Apollon. Il tapissa le Mont Parnasse de ces fleurs afin que neuf muses aux pieds délicats puissent fouler sans heurt ce gazon au parfum agréable. Introduit dans les jardins en France à partir du Moyen Âge, le **Muguet des bois** a ensuite colonisé les lieux ombragés et frais des sous-bois de chênaies ou de hêtraies. Désormais présent sur tout le territoire métropolitain, il n'en reste pas moins une espèce dont la cueillette dans la nature doit être modérée.

En effet, en France, l'offrande coutumière d'un brin de muguet le 1^{er} mai daterait de 1560. Cette année-là, le chevalier Louis de Girard fit don au jeune roi Charles IX, d'un bouquet de **Guillet** en guise de porte-bonheur. Les années suivantes, le roi entreprit d'en offrir aux Dames de la Cour. Mais cette charmante coutume ne perdura guère dans le temps et il fallut attendre les années 1890, pour que la délégation des Forts (anciennes halles de Paris) offre chaque 1^{er} mai du muguet au président de la République pour témoigner des souhaits de prospérité agricole pour la nation. Ainsi, jusqu'à aujourd'hui, le chef de l'État et son épouse se voient remettre, ce même jour, une corbeille de muguet offerte par une commission du marché international de Rungis.

Le 1^{er} mai 1900, les grands couturiers d'Île-de-France organisèrent une grande fête dans les bois de Chaville et remirent au goût du jour le muguet porte-bonheur en offrant un brin à leurs clientes, mais aussi à leurs ouvrières. Certaines riches acheteuses furent vexées d'avoir un aussi simple et identique cadeau, ramenées ainsi au rang de modestes employées. Par contre, ces dernières, flattées de l'attention de leurs patrons, piquèrent alors à leur corsage un brin parfumé à chaque 1^{er} mai. Un effet de mode s'en suivit et la tradition du muguet était définitivement lancée à Paris comme en province.

En mai 1906, le maire de Rambouillet, probablement un « influenceur » en avance sur son époque, organisa la première « petite fête du muguet » qui devint, année après année, des réjouissances festives marquées par l'élection d'une reine du muguet, des défilés de chars fleuris et un bal propre aux rapprochements amoureux. Ainsi, à partir du XIX^e siècle, la petite bourgeoisie urbaine célébrait l'**Amourette** qui correspond aux nous du 13^{eme} anniversaire de mariage. De nos jours, vous pouvez essayer de « mugueter » c'est à dire courtiser une dame ... mais à bon entendeur,

seuls les brins pourvus de treize clochettes octroient le bonheur auprès de la promesse !

Reprise par Dior, le **Muguet des Parisiens** devint naturellement l'emblème de sa maison de couture. Il dédia à sa plante fétiche une collection en 1954, un parfum en 1956, et ajoutait un brin de porte-bonheur dans l'ourlet de ses modèles avant tout défilé.

Le **Muguet de Mai** est aussi associé à la fête du travail, pourtant, initialement, les manifestants arboraient l'Églantine rouge et ce n'est qu'en 1097 que le muguet fit une timide apparition dans les cortèges. Tout changea en 1941 lorsque, sous l'égide du maréchal Pétain, le muguet remplaça définitivement la fleur vermillon, symbole considéré alors comme trop gauchiste pour la "fête du travail et de la Concorde sociale". Un étonnant retour en grâce (et retour de veste), car pendant la première guerre mondiale, le muguet fleuri vendu en pot n'avait pas bonne presse ; la propagande lui attribuait une origine germanique avec les clochettes qui rappelaient trop le casque à pointe de l'ennemi.

Les noms vernaculaires de **Muguette**, dérivée de « *margarita* » et signifiant « perle », ou celui de **Larmes de Sainte-Marie**, ne font, par contre, pas référence au bonheur absolu. Ils seraient associés aux pleurs de la Vierge devant la Croix ou aux gouttes de sang versées par Saint-Léonard combattant un dragon.

L'étymologie de muguet dérive de musc, parfum suave associé à la symbolique de la modestie et de la pureté de la madone, d'où sa présence dans les peintures figurant l'Annonciation. Ainsi, le **Lis des vallées** (en anglais *Lily of the valley*) rivalise avec une autre fleur, le lis blanc. Il serait même dit qu'à l'entrée du paradis, ses clochettes tintent lorsqu'une personne méritante franchit la porte... Reste à savoir si la porte de l'au-delà n'a pas été franchie suite à une mauvaise posologie. Dès 1580, le **Grillet** fut utilisé contre les vertiges, la pâmoison et le mal caduc (épilepsie), avec la découverte, seulement au XIX^e siècle, de la présence de 3 poisons cardiaques : convallamarine, convallatoxine et convallarine, contenus dans toute la plante. Donc, attention aux enfants, qu'ils ne confondent pas les petites baies sphériques de couleur rouge, fruits du muguet, avec de pernicieux bonbons.

Tant de spiritualité n'empêche pas d'avoir une approche plus mercantile. Le **muguet** est très cultivé par les maraîchers de la région nantaise (80 % de la production française), pour le revendre essentiellement le jour du premier mai, souvent par des vendeurs à la sauvette pour arrondir leur fin de mois et sans avoir à payer de redevance !

Alors, tous mes vœux de bonne fortune !



Pour tous renseignements envoyer un mail à : botaplus@free.fr

Ou écrire à : Association Botaplus – Gaël GICQUIAUD – Bocardève - 35550 Saint-Just

N'oubliez pas de visiter le site Internet : <http://botaplus.fr>

CPIE VAL DE VILAINE

Trames vertes et bleues, un programme de protection de la nature par et pour les habitants

Le CPIE en partenariat avec la commune vous propose d'agir en faveur de la **préservation de la biodiversité** au travers du programme « Trames vertes et bleues ». L'objectif est d'inventorier un maximum d'espèces, qu'elles soient animales ou végétales, qui sont présentes sur la commune. Vous pouvez aussi dès à présent rejoindre le **comité citoyens** afin de présenter des actions concrètes mais également pour identifier les atouts de votre territoire et les menaces qui pèsent sur la biodiversité locale. Toutes ces informations serviront par la suite à l'élaboration d'une cartographie qui a pour but d'aiguiller nos élus dans la prise de décisions futures.



Des animations nature prévues à Saint Just



Au programme de l'été, notre traditionnelle et incontournable sortie sur les landes à la recherche d'un oiseau aussi peu connu que fascinant : l'engoulevent ! Rendez-vous le **mercredi 12 juillet** pour le découvrir. Notre animatrice vous attend également le **1^{er} août** pour une balade nature pour grands et petits à la découverte de la faune et la flore de nos landes de Cojoux. La saison scolaire a été riche, de nombreuses classes sont venues à St Just découvrir différentes thématiques comme le milieu forestier, les landes ou encore... les abeilles.

Des animations sur la Préhistoire tout l'été !

Côté Patrimoine, les médiateurs en archéologie du CPIE commencent la saison, avec comme tous les étés, les activités « Préhistoire » tant attendues : visites guidées de sites mégalithiques, ateliers de découverte sur les modes de vie à la Préhistoire ou encore des ateliers sur les métiers de l'archéologie.

Vous pouvez retrouver l'ensemble des animations sur le site internet du CPIE ou dans le flyer des animations de l'été. Plusieurs visites sont proposées :

- « Rando archéo' » pour découvrir l'ensemble du site de Cojoux (2h), le 28 juillet et les 4, 18 et 25 août.
- Les ateliers traditionnels sont de retours, comme l'atelier peinture (le 13 juillet et le 24 août), l'atelier fouille archéologique (le 20

juillet et le 31 août, ou encore l'atelier feu (le 27 juillet) et l'atelier chasse (le 3 août).

- Pour vos soirées au clair de lune, venez découvrir nos soirées contes ! Le 17 juillet, Paul MAISONNEUVE sera votre guide sur les Landes de Cojoux. Le 11 août Blanche Le LIEPVRE vous fera découvrir les Landes de Cojoux au rythme des contes et légendes !
- Comme nouvelle activité cette année, nous vous proposons l'atelier rhombe (le 17 août), qui vous propose de découvrir et construire un instrument de musique pas comme les autres !

Nous espérons vous retrouver nombreux à Saint-Just pour un été Préhistorique !

Nouveauté 2023 : les activités peuvent être réservées en ligne !



VAL DE VILAINE

Association nature et mégalithes
10 allée des cerisiers 35550 St Just
02.99.72.69.25



FOYER D'ANIMATION RURAL

PATRIMOINE



Spectacle théâtral « Lettres Rustiques » : Dans le cadre de la Fête de la Bretagne qui a eu lieu tout le mois de mai, les associations Bertègn Galèzz et le Foyer d'Animation Rural (FAR) de Saint-Just ont proposé le vendredi 12 mai « *Lettres Rustiques* », un spectacle musical et théâtral. Dans une salle du FAR quasiment pleine les très nombreux spectateurs ont pu se régaler pendant presque deux heures de la prestation des acteurs. Jacques Feuillet (Jean des Lettres) nous a conté les tribulations du gas Jean ; en préambule, Marie-Annick Peuzé (locutrice narrative) a mis à jour nos connaissances en gallo, quant à Gérard Vicet (accordéoniste), il a accompagné périodiquement la scène avec son accordéon diatonique. Ces acteurs sont membres des compagnies de la Grôle et de Failli Gueurzillon, sur une mise en scène d'Alexis Chevalier. A la fin du spectacle, la troupe a été longuement et chaleureusement applaudie par une salle conquise.

Spectacle théâtral « Lettres Rustiques » : Dans le cadre de la Fête de la Bretagne qui a eu lieu tout le mois de mai, les associations Bertègn Galèzz et le Foyer d'Animation Rural (FAR) de Saint-Just ont proposé le vendredi 12 mai « *Lettres Rustiques* », un spectacle musical et théâtral. Dans une salle du FAR quasiment pleine les très nombreux spectateurs ont pu se régaler pendant presque deux heures de la prestation des acteurs. Jacques Feuillet (Jean des Lettres) nous a conté les tribulations du gas Jean ; en préambule, Marie-Annick Peuzé (locutrice narrative) a mis à jour nos connaissances en gallo, quant à Gérard Vicet (accordéoniste), il a accompagné périodiquement la scène avec son accordéon diatonique. Ces acteurs sont membres des compagnies de la Grôle et de Failli Gueurzillon, sur une mise en scène d'Alexis Chevalier. A la fin du spectacle, la troupe a été longuement et chaleureusement applaudie par une salle conquise.

Inventaire du patrimoine local : Cette opération se poursuit sur l'année 2023, une grande partie des villages ont déjà été recensés. Un travail important a été fait sur le Bourg (rencontre des propriétaires, anciens commerçants et personnes ayant encore la mémoire de la vie du Bourg au 20^e siècle, recherche dans notre fonds patrimoine et auprès des archives Départementale d'Ille et Vilaine). Une réflexion sera menée pour réaliser une monographie sur l'histoire du Nouveau Bourg durant la période de 1850 à la fin du 20^e siècle.

Exposition « Au Pays de Saint-Just, le schiste dans tous ses états » : Cette exposition à la Maison Mégalithes et Landes durant l'été 2022 a connu un très bon succès. Pour 2023, dans le cadre de l'inventaire participatif du patrimoine de Redon, elle sera exposée au Cloître Saint-Sauveur pendant ce mois de juin.

Journées du patrimoine européenne du 16 et 17 septembre : Le FAR prépare une animation autour du four à pain, Olivier et Anne-Françoise auront encore le plaisir de nous accueillir. Nous prévoyons une randonnée le matin suivi d'un apéritif dinatoire avec chants, musique et contes. Des éléments sur le patrimoine de Saint-Just seront exposés.

SENTIERS DE RANDONNÉE



(Photo OTR)

Les sentiers de randonnées pédestres et équestres offrent à ceux qui les empruntent une bonne occasion de découvrir les beaux paysages de notre commune, les richesses du petit patrimoine architectural et le remarquable site mégalithique. Le FAR propose aux randonneurs trois boucles pédestres, dont le « circuit du ruisseau » et le circuit « Du nouveau vers le Vieux Bourg » qui ont été labélisés par la FFR (Fédération Française de Randonnée). Nous proposons aussi pour nos amis cavaliers trois boucles équestres de distance moyenne. Pour en savoir un plus, des dépliants sont disponibles dans les commerces, à Mégalithes et Landes à la mairie et sur le site internet du FAR www.baladeasaintjust.fr.

Le suivi de l'entretien et du balisage de ces circuits est assuré par le FAR avec l'aide des ENS (Espaces Naturels Sensibles) du Département et la commune de Saint-Just. En ce qui concerne la fréquentation et l'accueil, nous voyons déjà cette année nous voyons déjà une très forte augmentation des groupes de randonneurs ou d'individuels venant d'un peu partout (Nantes, Rennes Saint-Malo...). Nous sommes souvent sollicités pour répondre à des demandes de renseignements de la part de groupes qui souhaitent préparer leur programme de rando. Nous avons parfois des partenariats avec des associations (ex. EHPAD de Maure de Bretagne) pour apporter notre aide à l'organisation de leurs randonnées.

Aide aux actions touristiques : Le FAR assure la diffusion des dépliants (plaquettes du Département, Mégalithes et Landes, randonnées) dans les commerces de Saint-Just et dans quelques points des communes environnantes. Il suit aussi l'évolution des différents aménagements réalisés sur le site (usures normales par le temps ou quelques fois par les incivilités des touristes) et sensibilise les personnes à respecter les monuments. Le FAR donne également son avis et fait des propositions sur les actions menées par les différents partenaires (Département, OTR (Office Touristique de Redon), commune) : signalétique à revoir dans le bourg (les gens se perdent !), aménagement du parking (sécurisé contre les vols) pour éviter que les visiteurs se garent n'importe où....

Point sur les autres activités du FAR



Danse Bretonne : vingt participants suivent les cours animés par Marie-Thé CHEVÉ avec le soutien très apprécié des deux duos de musiciens. Le but est de se mettre à la portée de tous. Chacun peut venir librement découvrir cette activité.

Gymnastique : pour des raisons budgétaires, l'avenir de cette activité est incertain.

Musique : Les musiciens participent régulièrement aux répétitions. Ils ont formé le groupe Avel (Rêve) et ils proposeront un concert, ouvert à tous et gratuit courant octobre. Il est prévu de l'organiser en partenariat avec l'association APEP (Amicale des Parents de l'Ecole Publique).

☛ Recueil du petit patrimoine de Saint-Just:

Sorti en 2008, il a été tiré à 500 exemplaires. Nous arrivons à épuisement du stock. Vous pouvez maintenant le télécharger sur le site internet du FAR: <http://www.baladeasaintjust.fr>

AMICALE DES PARENTS DE L'ÉCOLE PUBLIQUE

Une **école publique** accessible aux enfants de Saint-Just, qui accueille tous les enfants de la TPS au CM2 dans un même lieu à l'entrée du bourg de Saint-Ganton.

Une **cantine** et une **bibliothèque** sur place dans les bâtiments de l'école.

Un **car de ramassage scolaire** emmène les enfants tous les jours depuis la garderie municipale de Saint-Just (plusieurs arrêts sur le trajet).

L'école propose de nombreux projets pédagogiques enrichissants pour les enfants.

Classe de neige pour les CE et CM à La Bourboule dans le Massif Central en Février



Rencontre avec l'illustratrice Emmanuelle Houssais

Et c'est aussi la participation au prix littéraire des Incorruptibles, les interventions de l'Office des Sports de Pipriac, les après-midis jeux de société, l'apprentissage du vélo pour les tout-petits, ...

Cycle d'activités nautiques à l'Étang Aumée



Visite des GS-CP au Tropical



Ateliers musique avec le Conservatoire de Musique de Redon et participation au concert **Ipanema** au



Venez découvrir notre belle école, en prenant rendez-vous pour une visite ou une journée découverte !

CAFÉ DES PARENTS lundi 4 septembre à partir de 8h30.

Contact / Renseignements / Inscriptions

Amicale de l'École Publique : 06 48 74 66 91

Mme Hervy, directrice, est au bureau chaque mardi.

Tel : 02 99 70 10 98 ou Mail : ecole.0352844b@ac-rennes.fr

Plus de renseignements sur le site internet de l'école : www.ecole-stganton.ac-rennes.fr



TENNIS CLUB DE COJOUX

La saison 2022/2023 est terminée !

Pour cette deuxième saison avec le GESPR, nous avons eu le plaisir d'accueillir un nouvel animateur en alternance, Mathis.

Apprécié de tous, et spécialiste en sports de raquettes, nous espérons qu'il sera des nôtres en septembre prochain.

Nous vous rappelons la possibilité d'adhérer au club, permettant ainsi d'accéder gratuitement aux infrastructures du club (court extérieur et intérieur) pour la somme modique de 15 euros pour l'année sportive (1er septembre au 31 août).

Afin de faciliter l'accès à la salle de sport et au court extérieur aux licenciés du club, les clefs sont toujours disponibles au bar des Landes.

Quant au court extérieur, il est accessible aux non adhérents et non licenciés moyennant une participation de 2 euros de l'heure.

Si votre enfant souhaite pratiquer le tennis, n'hésitez pas à nous contacter le plus tôt possible afin d'organiser au mieux la prochaine saison.

Patrice MARCADÉ : 06 32 70 23 42
tcsaintjust35550@gmail.com

Bonnes vacances à tous, et rendez-vous en septembre prochain pour une nouvelle année sportive.

Le bureau du Tennis Club de Cojoux.

VERT EMERAUDE



11 Parsac 35550 St Just
☎: 02 99 72 01 48
@: jacky.ripoche@orange.fr

Cours collectifs de Yoga:

Vous êtes pratiquants-pratiquantes ou non,
Vous voulez découvrir le yoga,
Vous voulez entretenir votre forme,
Vous voulez prendre du temps et vous construire des moments de détente et de respiration... ?

Alors vous êtes les bienvenus et bienvenues pour découvrir la pratique que l'association « Vert Émeraude » vous propose à St Just.

Dans une salle agréable et confortable nous vous accueillons les mardi après-midi de 14h30 à 16h ou les jeudis en soirée de 18h30 à 20h.



Au programme :

Détente, respiration, étirements, assouplissements, renforcement musculaire et postural mais aussi relaxation profonde, lâcher-prises et voyages intérieurs.

Tout est fait pour que ce moment soit le plus bénéfique pour vous, que ce soit au niveau physique, émotionnel, énergétique ou mental.

Si l'une des séances proposées vous intéresse et si vous souhaitez découvrir l'activité, n'hésitez pas à nous contacter par mail ou téléphone, ou à consulter le site : soufflesdevies.jimdofree.com

La rentrée de l'automne aura lieu à partir du 19 septembre 2023.

Très sincèrement,

Jacky RIPOCHE, président et animateur.



Just AMAP Porte

Des produits locaux, frais et sains

Depuis 11 ans, l'association Just AMAP Porte met en relation consommateurs et producteurs locaux respectueux de l'environnement.

« Le goût d'ici », réseau de producteurs locaux et bio propose aussi de nombreux produits à récupérer au Souchais le vendredi soir. www.legoutdici.com

Manger sain, local, équitable à un coût raisonnable c'est possible.

Face aux questions que posent les pratiques de l'agro-industrie aujourd'hui et à la nécessité pour chacun de satisfaire ses besoins de base, les AMAP apportent des solutions concrètes pour maintenir l'emploi local, ainsi qu'une alimentation saine et variée.

Venez nous rejoindre si vous voulez :

- soutenir une agriculture durable
- limiter les transports de marchandise
- manger de bons produits de saison
- agir pour l'emploi local
- rencontrer les autres amapiens
- échanger des recettes
- participer aux animations

Les produits hebdomadaires:

- **Légumes** : paniers hebdomadaires avec la SCEA Nevoux-Renaud, St Ganton
- **Œufs** : Sonia Debroux, St Just

Les produits mensuels:

- **Poulets** : Sonia Debroux, St Just

Les produits ponctuels :

- **Veau, boeuf**: Christian Guémené, St Just

Toutes les infos sur notre site internet : www.justamapporte.net

Pour nous contacter par e-mail : contact@justamapporte.net - Par téléphone : 06 84 97 04 67

Distribution le vendredi de 17h30 à 19h – Le Souchais à Saint Ganton

MÉGALITHES'STORM

L'assemblée générale du club s'est déroulée le samedi 7 Janvier 2023 au local des palets. Nombreux sujets à l'ordre du jour.



Section Palets :

Les joueurs engagés au Championnat de France interclub ont été félicités pour leurs résultats : L'équipe de D1 finit 4 ème et l'équipe de D3 finit 2 ème avec une montée en D2 pour la saison prochaine.

Les adhésions et les entrainements reprendront en septembre. Place actuellement aux nombreux concours locaux pour l'ensemble de nos adhérents.

Le concours de palets se déroulera le samedi 8 Juillet 2023 au terrain des sports de Saint Just. Celui-ci est ouvert à tous avec un concours individuel le matin et en double l'après-midi. Vous y êtes attendus nombreux pour partager un moment convivial.



Section Pétanque :

Il a été décidé de la création d'une section pétanque qui a débutée en mai. Que vous soyez joueur (ou joueuse), confirmé (e) ou débutant (e), vous pouvez nous rejoindre le vendredi de 17H30 à 20H00 sur le parking de la salle de Cojoux.

Qui dit pétanque dit boulodrome...

Utilisant actuellement un terrain peu adapté au jeu (parking salle polyvalente), nous avons proposé à la mairie la création d'un boulodrome de 4 terrains à proximité du camping près de la buvette. Une étude est en cours, et nous espérons la réalisation de ce projet dans les meilleurs délais. Si vous souhaitez plus de renseignements, n'hésitez pas à contacter Patrice Marcadé au 06 32 70 23 42.



Renouvellement du bureau :

M DALLÉRAC Jean-Michel est élu nouveau président de l'association succédant à M LE GAL Goulwen après 14 ans à ce poste, et M GAUTHIER Gilles au poste de vice-président. Nous remercions Cécilia CORDUAN qui quitte l'association après avoir occupé plusieurs postes au sein des Mégalithes'Storm depuis sa création en 1997.



Galettes des rois 2023

LE GROUPE SAINT-YVES

Le GROUPE SAINT-YVES DE SAINT-JUST a rouvert son livre « **Challenge SYLVAIN YVOIR** », sur le chapitre 9 du tournoi U17/U18 2023.

Pour la 9^{ème} édition, sous un soleil écrasant mais des températures clémentes, le Groupe Saint-Yves de Saint-Just, avec l'aide de tous ses bénévoles, a accueilli 17 équipes de tous les départements et de Belgique.

Les équipes se sont affrontées à 11 joueurs + 5 remplaçants sur 2 terrains, pendant 2 jours.

L'équipe sono avec Benoit, Christian, Vincent et Jérôme a, comme les autres années, réussi une organisation exceptionnelle.

Les agents de la commune et Philou ont réussi à préparer les deux terrains pour que les acteurs du jeu puissent prendre le maximum de plaisir.

Chaque club devait fournir un arbitre, mais pour débiter le tournoi nous avons besoin de nos arbitres bénévoles : Maxime, Yoann, Olivier et Osian (*responsable arbitre*).

La finale a opposé AS MENIMUR VANNES à VIERZON. Avec une victoire 2-0 de AS MENIMUR VANNES.



Le classement du tournoi est :

1/ AS VANNES MENIMUR 2/ VIERZON 3/ FC GATINE CHOISILLES 4/ FCAV REDON 5/ FC MONTLOUIS 6/ LA ROCHELLE 7/ SAVENAY 8/ FC CHALANS 9/ LANDREAU LOROIX 10/ DON BOSCO 11/ ST ANNE D'AURAY 12/ US LANVALLAY 13/ AS TOURNHEM 14/ ACP TOURS

15/ US BEL AIR 16/ AS RETIERS-COËSMES 17/ BRUXELLES (exclu du tournoi).

Le Fair-Play a été remporté par LANDREAU LEROUX OLYMPIQUE SPORTING CLUB qui nous a montré les valeurs du foot et surtout humaines, avec une soirée du samedi inoubliable. Merci Arnault, Timon et vous tous du LANDREAU. Tous les bénévoles présents vous remercient mille fois.

Nous tenons vraiment et sincèrement du fond du cœur à tous vous remercier pour ces deux journées, que nous pensons inoubliables pour tout le monde.

Aux équipes qui viennent et reviennent en nous faisant confiance dans notre organisation et à faire de ce tournoi l'un des plus beau dans cette catégorie, tant dans l'ambiance que dans le travail de tous.

A vous pour votre bénévolat qui, cette année sur les deux jours, a été exemplaire.

Merci à vous les dirigeants, les joueurs et bien sûr bénévoles et spectateurs et spectatrices, d'avoir rendu le site propre.

Le livre « Challenge SYLVAIN YVOIR » ne se ferme pas, mais le chapitre tournoi U17/U18 Challenge SYLVAIN YVOIR 2023, ouvre la place au chapitre 10 en 2024. Alors à vos agendas et à l'année prochaine.

Par ailleurs, la saison 2022/2023 a été une grande réussite, grâce à l'entente avec le club de LANGON.

Les joueurs des deux clubs se sont très vite habitués à jouer ensemble. Ambiance et motivation ont fait que l'équipe fanion monte la saison prochaine en D2 et l'équipe B termine 7^{ème} du classement de D4. Un grand merci à tous les bénévoles des deux clubs pour leur présence tous les dimanches, à nos arbitres qui nous rendent service.

Rendez-vous la saison prochaine et si vous voulez nous rejoindre dans notre entente entre le GSY Saint-Just et Langon, vous serez les bienvenus (joueurs, dirigeants, bénévoles et arbitres).

Encore MERCI à tous.

Le GSY SAINT-JUST



VIE ÉCONOMIQUE DE LA COMMUNE

Beauté D'un Autre Temps

Par la maquilleuse professionnelle Les Pigments De Petit Panda

La porte à Saint Just - 6km de Pipriac

- Épilations
- Soins visage
- Modelage corps
- Maquillage professionnel
- Semi-permanent
- Beauté des mains et des pieds
- Cosmétique de qualité artisanale
- Atelier de remise en confiance

- Formée pour accueillir des soins adaptés en post cancer

Institut de beauté privé
uniquement sur rendez-vous



Qui sommes nous :

Gwendoline maquilleuse et esthéticienne professionnelle vous invite à découvrir son univers qui allie bien-être et imaginaire le temps d'une pause détente.

Prise de rendez-vous et tarifs:

06 85 50 85 03 (appels / sms)

www.lespigmentsdepetitpanda.com

Adresse :

66 La porte
35550 Saint Just

Du lundi au vendredi 8h00 / 18h00 // le samedi 8h00 / 17h00

Fermeture le mardi

Uniquement sur rendez-vous

HOTEL A TOUTOU

Besoin de partir en vacances ou en week-end et de faire garder votre compagnon, nous sommes là. Pensez à l'hôtel a toutou parce que votre chien aussi a besoin de vacances. Nous sommes une pension familiale d'une dizaine de box aménagés pour le confort de votre compagnon. Il pourra se détendre et jouer sur un terrain de 3000 m² entièrement clos. Sorties a plusieurs ou balade, séances photos pour les souvenirs, petites piscines à disposition l'été pour se rafraichir et bien sûr énormément de câlins pour le bonheur de tous. N'hésitez pas à nous contacter pour des renseignements ou pour venir visiter.



**24 LE TEILLAC
35550 SAINT JUST
06.06.66.56.39**



JEFF SERVICES



06 87 36 07 57

**Mutliservices
bâtiments**

Habitant à Parsac, Jean-François PAUMIER est installé à son compte depuis 3 ans.

Il réalise vos travaux de rénovation : petite électricité et plomberie, installation de cuisine, pose de bardage, ...

SOUVENIRS DE LA GUERRE EUROPÉENNE 1914-1925

D'UN ENFANT DU PAYS

On repart le lendemain pour Namagne on y couche les gens sont très gentils on ne nous vend pas ce qu'on a besoin trop chers et souvent on nous donne un coup à boire. On est bien mieux vu que dans les Ardennes. Le 20 on part de Namagne se dirigeant vers Meuse on voit un aéroplane prussien qui est saisi par des salves des turcos nous on regrette qu'on nous ait pas com-

mandé de faire feu. On arrive à Meuse on nous dit que l'aéro prussien a été descendu on n'en est pas sûr le 19 j'ai aussi vu des pays Francis Darinot Pierre Pivonia. ce sont les premiers que j'ai vus de St. Just. le 20 au soir j'ai reçu deux lettres ce sont les premières pen qui bien content le 21 repos qui nous est bien bien mérité on se nettoie un peu

Y. veris quelques lettres puis on se couche on entend le soir bien distinctement le canon on se dit cette fois on est pas loin de la fête. à 9 heures 1/2 du soir alerte on est pas long à se préparer puis on part on passe par Mallet on croit des régiments qui reviennent du feu. ils sont couverts de sang et de percussions. ils nous disent que ce n'est pas très intéressant.

puis on arrive à Trarion on fait la halte il n'est pas encore jour beaucoup de Belges fuient ce n'est pas un lieu sûr non plus car on entend une fusillade en face de nous on repart plus loin on croit encore de la troupe revenant du feu on se dirige dans une plaine on se met à faire des tranchées avec quel courage on les fait on voit que c'est sérieux et qu'on va

chauffer le canon comme des deux côtés. néanmoins les obus prussiens ne viennent pas jusqu'à nous. un aéro allemand nous survole il est saisi par une vive fusillade mais aussi malheureusement il nous a repéré car le soir à peine avons-nous quitté notre tranchée que les fantassins qui occupent nos tranchées reçoivent des obus. nous marchons pour aller cantonner on

est repéré et on reçoit aussitôt des obus. on quitte cet endroit dangereux et on défait le fais un ravin pour reprendre notre cantonnement. on arrive à une ferme on se prépare à prendre possession des logements on a ordre et on va plus loin pour cantonner on arrive au village de Quiterival nous formons les faisceaux on se croit en sûreté on commence à faire la

... à suivre

CONCOURS PHOTOS 2023

